

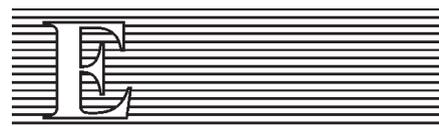


NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-quatrième réunion du Comité d'experts de la
Conférence des ministres africains des finances, de la
planification et du développement économique

Abuja
11 - 13 mai 2005



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CM.38/2
6 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente-huitième session de la Commission/Conférence
des ministres africains des finances, de la planification
et du développement économique

Abuja
14 - 15 mai 2005

Rapport annuel, 2005

Table des matières

Abréviations et sigles.....	v
Résumé	vii
CHAPITRE I: Relever les défis du développement de l’Afrique	1
Introduction	1
1. Quelques contributions récentes de la CEA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.....	1
2. La CEA en mesure de mieux faire face aux défis régionaux.....	2
3. Renforcer les partenariats pour relever les défis du développement de l’Afrique.....	3
CHAPITRE II: Principales activités menées par le secrétariat depuis juin 2004	5
A. Exécution du programme de travail de la Commission	5
1. Faciliter l’analyse de la politique économique et sociale.....	5
2. Promouvoir le développement durable.....	7
3. Renforcer la gestion du développement	9
4. Exploiter l’information pour le développement.....	10
5. Promouvoir le commerce et l’intégration régionale	12
6. Améliorer la condition de la femme	15
7. Appui aux activités sous-régionales de développement	17
B. Programme ordinaire de coopération technique.....	22
C. Autres programmes: appui du système des Nations Unies au NEPAD	26
CHAPITRE III: Réunions des organes subsidiaires, notamment les Comités intergouvernementaux d’experts (CIE) des bureaux sous-régionaux de la CEA.....	29
1. Le Comité du développement humain et de la société civile (4-6 mai 2005).....	29
2. Comité de l’information pour le développement (CODI), 23-28 avril 2005.....	30
3. Dixième réunion du Comité intergouvernemental d’experts pour l’Afrique du Nord, 13-15 avril 2005.....	30
4. Vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d’experts pour l’Afrique centrale, 13-15 avril 2005	30
5. Onzième réunion du Comité intergouvernemental d’experts pour l’Afrique australe, 6-8 avril 2005	31
6. Comité de la coopération et de l’intégration régionales, 23-25 mars 2005	32
7. Neuvième réunion du Comité intergouvernemental d’experts pour l’Afrique de l’Est, 14-18 mars 2005	32
8. Huitième réunion du Comité intergouvernemental d’experts pour l’Afrique de l’Ouest, 3-5 mars 2005	33
9. Bureau du Comité du développement durable, 24 novembre 2004.....	34

CHAPITRE IV: Amélioration de la planification, de la gestion et du suivi des programmes à la CEA: enseignements tirés	35
A. Amélioration de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes	35
B. Amélioration des systèmes de gestion des ressources financières et humaines.....	36

Abréviations et sigles

ADF IV	Quatrième Forum pour le développement de l'Afrique
APD	Aide publique au développement
APE	Accords de partenariat économique
AVLIN	Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information
BAfD	Banque africaine de développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CER	Communauté économique régionale
CIE	Comité intergouvernemental d'expert
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CODI	Comité d'information pour le développement
CTIA	Centre des technologies de l'information pour l'Afrique
CVGA	Commission du VIH/sida et de la gouvernance en Afrique
ENRAEMED	Ethiopian Natural Resources and Environmental Metadatabase
FASDEV	Forum pour le développement de la statistique en Afrique
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IDISA	Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INIC	Infrastructure nationale de l'information et de la communication
IVIC	Infrastructure villageoise de l'information et de la communication
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement

OBK	Organisation pour l'aménagement et le développement du Bassin de la Kagera
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programmes des Nations Unies pour l'environnement
RAIST	Réseau d'institutions scientifiques et techniques
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SCN	Système de comptabilité nationale
SEAMIC	Centre minéral pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe

Résumé

Le rapport annuel est un des documents qui permettent au secrétariat de la CEA de rendre compte de la mise en œuvre de ses activités au principal organe délibérant de la Commission, à savoir la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, ainsi qu'aux autres parties prenantes.

Le présent rapport annuel, destiné à la trente-neuvième session de la Commission, couvre la période allant de juin 2004 à mai 2005. Il donne un aperçu général des principales tendances, manifestations et activités entreprises par la Commission et son secrétariat dans le contexte de son vaste mandat consistant à promouvoir le développement économique et social de l'Afrique. Il contribuera à l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et mondial et permettra d'inscrire en bonne place à l'ordre du jour de la communauté internationale les défis qui se posent au continent en matière de développement.

La période couverte par le présent rapport a été marquée par l'intensification des activités destinées à appuyer les efforts que déploient les États membres pour relever les défis en matière de développement. En 2004, la CEA a joué un rôle important dans la préparation des pays africains à un certain nombre de réunions internationales importantes, qui auraient des incidences importantes sur leurs perspectives de développement. Il s'agit notamment du prochain examen mondial des progrès accomplis dans les efforts visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui se tiendra en septembre 2005; de l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing qui

s'est tenu en février 2005; et des préparatifs actuels de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui doit se tenir à Tunis en novembre 2005.

Dans le même ordre d'idées, la CEA a recensé, dans le rapport, certains défis posés à l'Afrique, analysant les moyens mis en œuvre par la Commission pour aider à les relever en vue d'atteindre, de manière générale, les OMD. En 2004, quand elle a examiné et approuvé le rapport du groupe d'experts indépendants chargé de l'étude extérieure du travail de la CEA, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est félicitée du rôle de direction que joue la CEA pour ce qui est des questions de développement présentant de l'intérêt pour l'Afrique. Les ministres ont également reconnu que la CEA avait enregistré beaucoup de succès en dépit de la modicité des moyens à sa disposition.

Les conclusions de l'étude extérieure ont permis également de formuler un certain nombre de recommandations. Le secrétariat a axé ses efforts sur la mise en œuvre de quelques-unes desdites recommandations qui exigent une action immédiate. Par exemple, une consultation internationale d'experts a été organisée en décembre 2004, aux fins, notamment, de procéder à un examen critique des préparatifs de l'élaboration du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et de donner des orientations à ce sujet. En conséquence, le secrétariat a apporté des aménagements au programme de travail pour prendre en considération les défis que doivent relever les États membres maintenant et au cours des prochaines années, avant de le présenter au Siège de l'ONU.

Comme par le passé, le partenariat est un thème récurrent du programme de travail de la CEA. Pour s'acquitter de son mandat, la CEA a renforcé sa collaboration avec un grand nombre de partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, notamment les principaux donateurs. À titre d'exemple, elle travaille conjointement avec le secrétariat de l'OCDE pour élaborer un cadre pour la responsabilité mutuelle afin d'améliorer l'efficacité de l'aide en Afrique. De même, elle a beaucoup contribué aux activités de la Commission pour l'Afrique, initiative lancée en 2004 par le Premier Ministre britannique, M. Tony Blair, pour mobiliser une plus grande assistance internationale en faveur du développement du continent.

Au cours de la période examinée, la CEA a également obtenu des résultats notables dans plusieurs domaines. Il s'agit notamment du lancement de plusieurs publications phares dans des domaines tels que la gouvernance, l'intégration régionale ainsi que l'élaboration d'un Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, indicateur novateur qui permettra d'évaluer les résultats obtenus par les pays en ce qui concerne l'égalité entre les sexes. Beaucoup de progrès ont été également accomplis pour ce qui est de la mise en place du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD. Les experts de la CEA ont participé aux six missions de pays entreprises au cours de la période examinée et la Commission poursuivra ses activités techniques afin d'enrichir les auto-évaluations.

Pour appeler l'attention sur les liens importants entre la bonne gouvernance et la réalisation des

Objectifs du Millénaire pour le développement et du NEPAD, la CEA, en collaboration avec l'UA et la BAfD, a organisé le quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV), en octobre 2004, sur le thème *Gouvernance pour une Afrique en marche*. L'importance de la bonne gouvernance en vue du développement durable et de la réduction de la pauvreté a été soulignée dans le document final du Forum, qui contenait également les recommandations et mécanismes nécessaires pour renforcer les méthodes de bonne gouvernance sur le continent.

Le renforcement des capacités est devenu une priorité explicite du système des Nations Unies et demeure un élément important du mandat et des activités de la CEA. Le présent rapport comprend une section qui passe en revue les principaux résultats obtenus dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique. Il comprend également un chapitre distinct sur les résultats des réunions des organes subsidiaires de la Commission qui se sont tenues depuis juin 2004. Dans ce chapitre, l'accent est mis sur les principales questions portées à l'attention de la Commission ou au sujet desquelles elle est appelée à prendre des mesures par le biais de son Comité d'experts.

Le dernier chapitre du rapport comprend une analyse des problèmes rencontrés dans l'exécution du programme de travail, notamment les leçons tirées de la mise en œuvre du cadre de gestion axé sur les résultats et des recommandations en vue d'améliorer les programmes futurs.

CHAPITRE I

Relever les défis du développement de l'Afrique

Introduction

Depuis le milieu des années 90, les pays africains enregistrent des taux de croissance économique plus élevés et plus stables. Ces résultats positifs font suite à l'application de stratégies générales de réforme visant à améliorer la situation économique, sociale et politique tant au niveau national qu'au niveau régional. De ce fait, la croissance a progressé, passant de 2,6% en moyenne au cours de la période 1975-1994 à 3,5% au cours de la période 2000-2003. Les estimations pour 2004 indiquent qu'elle s'est à nouveau accélérée, atteignant 4,6%, soit le niveau le plus élevé depuis une dizaine d'années.

En dépit de ces améliorations, la misère demeure très préoccupante dans la région. En fait, l'Afrique s'est appauvrie au cours des décennies passées et c'est la seule région du monde où le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour a augmenté. Dans ce contexte, réaliser le programme de développement du continent et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) exige des taux de croissance économique élevés et soutenus.

La clef d'une telle croissance réside dans l'adoption de politiques efficaces. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est résolue à aider les gouvernements africains à prendre des décisions prudentes et à saisir des occasions, en fonction d'informations actualisées et pertinentes. C'est ainsi qu'elle a entrepris un certain nombre de projets et participé à plusieurs initiatives jugées d'une importance cruciale pour le futur de l'Afrique.

1. Quelques contributions récentes de la CEA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

Dans le cadre de sa mission, la CEA aborde toute une panoplie de questions: impératif d'encourager la bonne gouvernance et de définir l'État compétent, renforcement des efforts d'intégration régionale, élargissement des possibilités commerciales et défense de politiques axées sur l'amélioration des conditions macro-économiques d'ensemble de la région.

Au cours de l'année écoulée, la Commission a joué un rôle de premier plan dans le suivi des progrès que les pays africains ont accomplis en poursuivant les OMD. Les résultats de ce travail constituent une contribution essentielle à l'examen global, par les Nations Unies, desdits Objectifs, examen dont les conclusions seront débattues par l'Assemblée générale, lors de sa soixantième session en septembre 2005. Dans l'ensemble, les résultats des travaux de recherche de la CEA montrent qu'il est important d'examiner de plus près l'expérience spécifique des pays et de tenir compte des données désagrégées pour bien comprendre les défis que l'Afrique doit relever. À titre d'exemple, les pays d'Afrique du Nord sont en général en voie de réaliser la plupart, sinon la totalité, des Objectifs, alors qu'en Afrique subsaharienne, seuls quelques rares pays sont en voie de réaliser certains des huit Objectifs. Un autre résultat important est le fait

que les relations entre croissance, création d'emplois et réduction de la pauvreté doivent faire l'objet de recherches supplémentaires pour être bien comprises et provoquer les améliorations nécessaires.

Les analyses les plus récentes de la CEA, qui figurent dans le Rapport économique sur l'Afrique 2005, évaluent les défis que l'Afrique doit relever en matière d'emploi et de pauvreté, et proposent une série de stratégies d'amélioration de l'emploi pour accroître la demande de main-d'œuvre, améliorer la qualité, les compétences et la productivité de la main-d'œuvre, ainsi que les règlements et conditions en vigueur sur le lieu de travail.

Un autre domaine offrant de grandes possibilités de réduction de la pauvreté dans la région concerne le rôle clef que joue la CEA, par le truchement du Groupe de réflexion africain sur les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Forte des enseignements partagés au sein du Groupe de réflexion depuis les premiers mois de 2000, la CEA contribue à définir une position africaine sur les stratégies de réduction de la pauvreté et à évaluer l'incidence que certains aspects de la conception et de l'application de ces stratégies peuvent avoir sur la deuxième génération de plans nationaux. Le Groupe de réflexion a montré que la première génération de stratégies de réduction de la pauvreté n'insistait pas assez sur des stratégies globales de croissance et sur la création d'emplois comme facteur important de réduction de la pauvreté. La deuxième génération de stratégies devra mettre davantage l'accent sur ces aspects et accorder l'attention aux sources de la croissance, en particulier au secteur agricole, et sur les avantages que l'Afrique tirerait d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale, grâce à l'amélioration des possibilités commerciales.

Sur la base de ce travail, la CEA organisera une réunion plénière africaine sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Celle-ci se tiendra en juin 2005 en Égypte et permettra de faire une synthèse de l'expérience des pays en matière de réalisation des OMD et de réduction

de la pauvreté, par la transformation structurelle. À partir de ces éléments, des enseignements seront tirés à l'intention des pays africains pour l'application des stratégies existantes et l'élaboration de la deuxième génération de stratégies africaines de réduction de la pauvreté.

Les travaux récents de la CEA ont clairement exposé la nécessité de concevoir des outils analytiques permettant de mieux comprendre les défis que l'Afrique doit relever dans certains domaines critiques et de mettre les résultats obtenus et les méthodes utilisées à la disposition des États membres. En outre, ces travaux ont montré que des données statistiques fiables et opportunes étaient cruciales pour mieux suivre et analyser les résultats obtenus. À cet égard, la CEA met davantage l'accent sur la nécessité d'accomplir des progrès sérieux dans le traitement de ces questions et de doter les États membres des capacités statistiques nécessaires pour concevoir et appliquer des politiques appropriées.

À cet effet, la Commission renforce sa collaboration avec la Banque africaine de développement (BAfD), le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS 21) et la Banque mondiale, ayant mis en place, en 2004, le Conseil consultatif sur la statistique en Afrique. Le Conseil aidera à identifier les questions nouvelles et pertinentes dans le domaine de la statistique et les moyens de promouvoir et de diffuser, auprès des États membres et des organisations sous-régionales, les bonnes pratiques pour le développement de la statistique.

2. La CEA en mesure de mieux faire face aux défis régionaux

Au cours de la décennie écoulée, la CEA a redoublé d'efforts pour établir des partenariats plus forts dans la région, afin de mieux faire face aux défis du développement de l'Afrique. Ces efforts ont produit d'importants résultats positifs, notamment une programmation mieux ciblée et

un mécanisme intergouvernemental amélioré. Cependant, comme indiqué dans l'étude extérieure du travail de la CEA, achevée en 2004, il est nécessaire d'approfondir ces réformes et de renforcer davantage les relations avec les États membres. En particulier, il a été recommandé à la CEA: d'améliorer les modalités et mécanismes existants de diffusion et de fourniture de ses produits et services; de renforcer la direction intellectuelle qu'elle assume en Afrique et d'arrêter un programme de recherche de nature à consolider les réseaux mis en place avec la communauté grandissante des instituts de recherche et des établissements universitaires africains, les communautés économiques régionales (CER) et les organismes de l'ONU; de renforcer les systèmes de rétroaction, ainsi que le suivi et l'évaluation de ses travaux.

À cette fin, la CEA a redoublé d'efforts au cours de l'année écoulée. Pour renforcer le rôle des États membres dans la définition de son programme de travail et de son ordre de priorité, elle a organisé, en décembre 2004, une réunion de groupe spécial d'experts sur l'examen de son projet de programme de travail pour la période biennale 2006-2007. Les experts l'ont félicitée pour l'approche stratégique consistant à placer les bureaux sous-régionaux au centre des activités de coopération technique et à les doter de ressources plus importantes. Le rôle vital que ces bureaux jouent pour rapprocher le travail analytique directif produit au siège et les politiques élaborées au niveau sous-régional a également été pleinement reconnu. Les bureaux sous-régionaux s'occupent de la préparation, dans leur zone, des grands forums régionaux, notamment le suivi des conférences mondiales au niveau sous-régional. Ils servent également de centres d'échange pour la diffusion des travaux d'analyse des politiques, dans le cadre de séminaires, de programmes de formation, de la collecte de données et du partage de connaissances.

En ce qui concerne les partenariats, la CEA s'est fermement engagée à améliorer l'efficacité et à élargir la portée de son dialogue de fond. Dans cette optique, elle s'efforce de multiplier les programmes de bourses, en menant des études

conjointes avec des centres de recherche et des universités, en collaborant plus étroitement avec des réseaux traitant de telle ou telle question et autres centres de connaissance et en développant davantage les relations de programmation avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), qui est devenu son organe de formation.

Par ailleurs, la CEA intensifie considérablement ses efforts pour faire examiner son travail plus largement et plus profondément par un vaste réseau d'experts du continent. Tous ces engagements se reflètent clairement dans le projet de programme de travail et d'ordre de priorité pour la période biennale 2006-2007.

3. Renforcer les partenariats pour relever les défis du développement de l'Afrique

La position stratégique améliorée de la CEA au niveau régional est complétée par une présence plus forte et une influence plus grande au niveau international. En effet, la Commission s'est effectivement imposée comme acteur de premier plan en matière de développement de l'Afrique et comme promoteur de partenariats internationaux à l'appui d'un programme de développement d'inspiration africaine, dirigé par les Africains. Par des initiatives comme la Grande Table ou le Forum pour le développement de l'Afrique (ADF), elle s'est efforcée de favoriser le dialogue et de dégager un consensus sur des questions de fond prioritaires concernant le développement de l'Afrique. En octobre 2004, elle a accueilli la quatrième réunion de la Grande Table à Addis-Abeba, sur le thème *Stimuler les investissements du secteur privé en Afrique*. La consultation a réuni les ministres des finances et de la planification de sept pays africains, de hauts fonctionnaires de 10 pays de l'OCDE, de hauts représentants de l'Union africaine (UA), du Programme des Nations Unies pour le déve-

veloppement (PNUD) et des institutions de Bretton Woods, ainsi que des représentants du secteur privé, pour discuter des principales entraves aux investissements privés en Afrique et proposer des mesures concrètes pour y remédier. À cet égard, les participants ont proposé la création d'un mécanisme relatif au climat d'investissement pour améliorer l'environnement politique en faveur de la croissance du secteur privé.

La CEA joue également un rôle clef dans le Partenariat stratégique avec l'Afrique, groupe de donateurs bilatéraux et multilatéraux créé pour mobiliser l'appui en faveur de l'Afrique et faire en sorte que les donateurs alignent leur appui sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, y compris dans le suivi des résultats. La Commission copréside, avec le Canada, le Forum de coordination dudit Partenariat sur l'appui budgétaire et l'appui sectoriel.

Un défi fondamental en matière d'appui international à l'Afrique consiste à assurer la cohérence des actions des pouvoirs publics, en particulier en rapport avec l'aide, la dette et le commerce. Pour relever ce défi, la CEA et le CAD/OCDE ont récemment achevé un travail portant sur la définition d'un cadre de suivi des progrès accomplis par l'Afrique et ses partenaires de développement à l'appui des objectifs du NEPAD, en fonction des engagements déjà pris, et d'harmonisation des politiques des donateurs. Un projet de rapport sur l'examen mutuel a été présenté à la quatrième réunion du Forum pour le par-

tenariat avec l'Afrique, à Abuja, en avril 2005. Le Forum a été créé en 2003 pour renforcer le dialogue de fond sur l'appui au développement de l'Afrique. Il réunit les pays du G-8 et d'autres pays de l'OCDE, des représentants des 20 pays qui siègent au Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre du NEPAD, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales.

L'année écoulée a été marquée par une série d'actions internationales susceptibles de bénéficier à l'Afrique. Parmi les plus importantes, on peut citer le travail de la Commission pour l'Afrique, lancée en février 2004 par le Premier Ministre britannique, Tony Blair, pour mobiliser un plus grand appui de la communauté internationale en faveur de l'Afrique. Le Secrétaire exécutif de la CEA est membre de ladite Commission, dont les travaux ont été enrichis par certaines études techniques de la CEA. Le rapport de la Commission, qui été publié à Addis-Abeba et à Londres en mars 2005, énonce une série de recommandations claires sur les actions qu'il y a lieu de prendre à l'appui du développement de l'Afrique, dans le contexte du prochain examen global des progrès accomplis dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui doit se tenir en septembre 2005. Les recommandations en question sont audacieuses et novatrices et ont suscité beaucoup d'attentes. Le défi à présent est de dégager un consensus international et de créer une dynamique en faveur de ces recommandations.

CHAPITRE II

Principales activités menées par le secrétariat depuis juin 2004

A. Exécution du programme de travail de la Commission

1. Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale

Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme pendant la période considérée avaient pour objet de renforcer la capacité des États membres en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques et sociales propres à assurer une croissance économique durable et à réduire la pauvreté, conformément aux priorités définies dans la Déclaration du Millénaire et dans le NEPAD. Pour ce faire, l'accent a été mis en particulier sur l'analyse de la politique économique, les questions de développement liées à la politique sociale et l'analyse de la pauvreté, les questions liées au financement du développement et au développement de la statistique.

Des millions d'Africains, y compris de nombreux jeunes, étant au chômage ou sous-employés, des politiques favorables aux pauvres et axées sur la création d'emplois, doivent être intégrées dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, afin que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) puissent être réalisés. Le *Rapport économique sur l'Afrique 2005*, qui a pour thème *Relever les défis de l'emploi et de la pauvreté en Afrique*, est axé sur les interdépendances fondamentales entre emploi et pauvreté. Il définit les questions de politique

générale prioritaires et les initiatives concrètes permettant d'appuyer les efforts que l'Afrique déploie pour faire de la création d'emplois un objectif stratégique de réduction de la pauvreté.

Le Rapport aborde de nombreux enjeux liés à la création d'emplois décents en Afrique, notamment la nécessité de mener des réformes plus approfondies dans plusieurs domaines comme l'agriculture, le commerce, l'accès aux marchés et le progrès technologique, l'éducation, les incitations au développement du secteur privé, y compris la création de petites et moyennes entreprises, la suppression des obstacles auxquels se heurtent les femmes pour obtenir un emploi et la reconnaissance de l'incidence du VIH/sida sur la main-d'œuvre.

Le *Rapport économique sur l'Afrique 2005* examine également l'évolution de la situation économique et sociale dans la région en 2004, y compris les perspectives à court terme, compte tenu de l'évolution de la situation économique mondiale. Il souligne que les résultats économiques des pays africains se sont améliorés en 2004 par rapport à 2003. En effet, le produit intérieur brut (PIB) du continent a progressé en moyenne de 4,6%, contre 4,3% en 2003. Mais surtout, il s'agit du taux de croissance du PIB le plus élevé que le continent ait enregistré depuis 1996, de loin supérieur à la moyenne de 3,4% des cinq années précédentes. Cette amélioration de la croissance tient à des facteurs aussi bien internes qu'externes.

Au niveau national, la plupart des gouvernements ont continué d'appliquer des politiques macroéconomiques saines, comme l'atteste un déficit budgétaire moyen plus faible, qui a représenté 0,8% du PIB en 2004, contre 1,5% en

2003. Parallèlement, le taux d'inflation moyen a poursuivi sa tendance à la baisse, reculant de 11% en 2003 à 8,8%, soit le chiffre le plus faible de ces 20 dernières années. L'amélioration des résultats économiques de l'Afrique s'explique également, en partie, par la résolution de certains conflits de longue date, la forte reprise de l'économie mondiale qui a entraîné une hausse des cours des principaux produits de base, l'augmentation de la production et des cours du pétrole, l'amélioration des résultats agricoles et l'augmentation de l'appui des donateurs sous forme d'aide et d'allègement de la dette.

Cependant, le Rapport conclut qu'en dépit de la croissance remarquable enregistrée par de nombreux pays africains en 2004 le taux de croissance du continent reste très en deçà du niveau permettant d'atteindre les cibles des OMD relatives à la réduction de la pauvreté. Aussi insiste-t-il sur la nécessité, pour les pays africains, d'accélérer la croissance afin d'augmenter les revenus et de réduire la pauvreté, avec l'aide de la communauté internationale. Il met en relief trois domaines d'intervention particulièrement importants pour l'Afrique, c'est-à-dire l'augmentation de l'aide publique au développement (APD), l'intensification de l'allègement de la dette et l'amélioration de l'accès aux marchés comme prévu par le Cycle de Doha pour le développement, dans le cadre des négociations de l'OMC. Le Rapport a été amplement examiné par divers groupes d'experts en Afrique comme en dehors du continent et devrait paraître à la mi-juin 2005.

Pour apporter sa contribution à l'examen global des progrès accomplis dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui doit se tenir en septembre 2005 lors de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la CEA a établi un rapport intitulé *Progrès et défis de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique*. Ce rapport passe en revue les progrès accomplis en vue de la réalisation desdits Objectifs en Afrique et met en relief les principaux enjeux et défis opérationnels, ainsi que la façon dont ils pourraient être relevés. Le rapport souligne qu'au vu

des tendances actuelles l'Afrique a peu de chances d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, à moins que des mesures ne soient prises de toute urgence par les pays africains et par leurs partenaires de développement pour accélérer les progrès.

Pour leur part, les pays africains devront continuer à renforcer les réformes structurelles déjà entreprises, notamment en élaborant des stratégies à long terme de réduction de la pauvreté dans le cadre du NEPAD. Cependant, ces efforts devront être assortis d'un soutien accru des pays développés, prenant la forme d'un plus grand accès aux marchés et d'une aide plus importante, qui doit être prévisible, opportune et efficace. Le rapport enrichira également les discussions de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, prévue en mai 2005 à Abuja sur le thème *Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique*, et servira de contribution de la CEA au rapport que le Secrétaire général présentera au Conseil économique et social pour son débat de haut niveau.

Au cours de la période examinée, la CEA a produit un autre rapport important, à savoir le rapport d'activité sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA), qui met en relief les principaux défis et les contraintes qui pèsent sur le développement économique des PMA d'Afrique, ainsi que les interventions requises pour aller de l'avant. Le rapport d'activité recommande notamment d'améliorer d'urgence les capacités statistiques nationales de suivi des progrès accomplis par les PMA d'Afrique dans la poursuite aussi bien des OMD que des objectifs du Plan d'action de Bruxelles. Ledit rapport servira de contribution à l'examen quinquennal mondial des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Bruxelles, qui est prévu en mai 2006.

Dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, une réunion de groupe spécial d'experts sur *les systèmes de financement et la mo-*

bilisation des ressources en vue du développement économique en Afrique a été organisée en novembre 2004 à Nairobi, l'objectif étant de déterminer les obstacles qui entravent l'émergence de marchés de capitaux opérationnels sur le continent. Au nombre de leurs recommandations, les experts ont lancé un appel pour la création d'un fonds monétaire africain, l'amélioration et la rationalisation de l'infrastructure de réglementation et de supervision, l'amélioration de la transparence, l'harmonisation régionale des législations et réglementations, ainsi que l'adoption de politiques permettant, grâce aux marchés des capitaux, d'attirer les envois de fonds et de mobiliser des ressources extérieures.

La CEA a également continué d'appuyer la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au cours de la période examinée. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine a démarré en 2004 avec les missions d'appui effectuées dans six pays participants: Ghana (mai 2004), Rwanda (juin 2004), Kenya (2004), Maurice (juin 2004), Ouganda (mars 2005) et Nigéria (mars 2005). Ces missions avaient pour objet principal d'évaluer les processus et mécanismes mis en place par les pays concernés pour effectuer leur propre évaluation et élaborer leur programme d'action, évaluation et programme qui seront ultérieurement examinés par le Groupe d'éminentes personnalités du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. L'auto-évaluation effectuée par le pays est la première des cinq étapes que comporte le Mécanisme. Elle est suivie d'un bilan de pays effectué par le Groupe d'éminentes personnalités, qui établit alors un rapport sur le pays. L'objectif global du bilan de pays et, plus généralement, de l'évaluation intra-africaine est d'aider les pays à identifier les faiblesses institutionnelles, ainsi que les lacunes dans les politiques et les capacités, de proposer des mesures permettant de les corriger et de rechercher un appui pour y faire face.

La CEA a participé aux six missions effectuées dans les pays, avec les autres institutions partenaires stratégiques du NEPAD, à savoir la Banque africaine de développement (BAfD) et le Programme des Nations Unies pour le déve-

loppement (PNUD); ses travaux dans les domaines de la gouvernance, de la parité hommes-femmes, ainsi que son *Rapport économique sur l'Afrique* continueront de renforcer le processus. Il est prévu d'effectuer des missions, au cours des deux prochaines années, dans l'ensemble des 23 États ayant adhéré au Mécanisme.

Conformément à sa mission qui consiste à promouvoir le développement de la statistique à l'appui du développement économique, social et environnemental de l'Afrique, la CEA a organisé, en mai 2004 à Addis-Abeba, la première réunion annuelle du Conseil consultatif sur la statistique en Afrique. Cette réunion, qui a regroupé 15 experts venant de bureaux nationaux de la statistique, d'organisations sous-régionales, d'instituts de formation statistique et d'autres organismes, avait pour but d'examiner les objectifs, la portée, les dispositions institutionnelles et la structure de gouvernance, y compris l'orientation future des travaux de la CEA dans le domaine de la statistique. À cet effet, le Conseil consultatif a examiné un document établi par le secrétariat de la CEA et intitulé *Développement de la statistique en Afrique: un cadre stratégique*, qui a également fait l'objet de discussions lors du Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV), conjointement organisé par la CEA, la BAfD, le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS 21) et la Banque mondiale. Le FASDEV a été créé pour contribuer à défendre les programmes statistiques nationaux, examiner les besoins de financement et proposer des modalités permettant de créer davantage de synergies dans le domaine du développement de la statistique. La CEA assure le secrétariat aussi bien du Conseil consultatif sur la statistique en Afrique que du Forum pour le développement de la statistique en Afrique.

2. Promouvoir le développement durable

Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme au cours de la période considérée avaient pour objet: a) de promouvoir la prise de

conscience des fondements environnementaux du développement durable, en mettant l'accent en particulier sur le renforcement des capacités nationales permettant de mieux intégrer l'ensemble des questions interdépendantes de sécurité alimentaire, de croissance démographique, de viabilité de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles dans les plans nationaux de développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté; b) d'améliorer la gestion des ressources naturelles en renforçant les capacités d'exploitation durable, de gestion et d'utilisation effective des ressources minérales, énergétiques et en eau.

Pour contribuer à l'examen décennal de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la CEA a établi un rapport régional de synthèse dont les conclusions ont été présentées et examinées lors d'une conférence ministérielle régionale d'examen tenue en juin 2004 à Dakar. L'un des principaux résultats de cette conférence a été l'adoption d'une déclaration ministérielle réaffirmant l'engagement des États membres en faveur de la poursuite des objectifs de la CIPD, ainsi que des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire et dans le NEPAD.

Dans le cadre des efforts visant à assurer, au niveau régional, l'application et le suivi intégrés des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, la CEA a également mené une étude régionale sur le rôle des conseils nationaux pour le développement durable dans la réalisation du développement durable en Afrique. L'étude examine les meilleures pratiques, politiques et stratégies permettant la mise en place réussie et le fonctionnement efficace desdits conseils.

La Commission a également réalisé un certain nombre d'études visant à sensibiliser l'opinion à la contribution potentielle de la science et de la technologie à la sécurité alimentaire et au développement durable. Il s'agit notamment d'une étude intitulée *Questions nouvelles en science et technologie: principes, méthodologie et stratégie de*

promotion de la révolution verte en Afrique, qui a été examinée et adoptée par un groupe spécial d'experts, réuni en novembre 2004. Pour donner directement suite à cette réunion, la CEA travaille actuellement à l'élaboration d'un manuel de conception et de formation relative à la révolution verte en Afrique, comme contribution à ladite révolution. Ce manuel pourrait également servir d'instrument pour la réalisation, en Afrique, des objectifs de développement durable contenus dans les OMD.

La CEA a continué de fournir un appui aux États membres pour promouvoir une approche intégrée de l'élaboration des politiques nationales, incluant des questions liées à la mise en valeur des ressources minérales. C'est ainsi que la Tanzanie a reçu une assistance pour intégrer le développement minier dans sa deuxième génération de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, dans le cadre d'un projet conjointement exécuté par la CEA, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la CNUCED et le PNUD. Une assistance a également été fournie à plusieurs organisations régionales comme le Centre minéral pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (SEAMIC) et le Partenariat minier africain, pour l'élaboration de leurs programmes de mise en valeur des ressources minérales. En outre, le secrétariat a apporté son assistance au Gouvernement sierra-léonais pour la formulation d'une politique nationale de l'énergie.

Au cours de la période considérée, la CEA a participé activement aux travaux du groupe de la science et de la technologie de la Consultation régionale des organismes des Nations Unies, dans le cadre de l'appui de l'ONU au NEPAD au niveau régional. Les activités menées dans ce contexte ont inclus la participation à un atelier à l'intention des ingénieurs, en septembre 2004 à Lagos, conjointement organisé par l'UNESCO et d'autres organismes, à une réunion du conseil d'administration du Réseau d'institutions scientifiques et techniques (RAIST) en novembre 2004 et à une réunion sur la restructuration de l'initiative nigérienne sur la science et la technologie, en octobre 2004. La Commission

a également participé à la septième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, l'organe directeur des Nations Unies en matière de science et technologie.

Dans le contexte des consultations régionales avec les organismes de l'ONU, le secrétariat a également participé activement aux travaux de deux sous-groupes du groupe du développement des infrastructures, à savoir le sous-groupe de l'eau et de l'assainissement et le sous-groupe de l'énergie. En ce qui concerne le premier, il a organisé trois ateliers régionaux de formation en exploitation et gestion de l'information géo-hydrologique, à l'intention des décideurs et du personnel technique, en juin 2004 à Yaoundé pour l'Afrique centrale, en septembre 2004 à Accra pour l'Afrique de l'Ouest et en octobre 2004 à Mombasa (Kenya) pour l'Afrique de l'Est. L'objectif de cette formation est de faciliter la mise en place d'une base africaine de données et d'informations sur l'eau, qui servira de base au renforcement de la coopération dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau. Des réunions similaires sont prévues en mars 2005 à Pretoria pour l'Afrique australe et en avril 2005 au Caire pour l'Afrique du Nord. Au cours de la période considérée, la CEA a également publié la *Revue africaine de l'eau* pour diffuser des informations et des connaissances et faciliter la documentation et le partage de données d'expérience sur les questions liées à l'eau.

Quant au sous-groupe de l'énergie, il a tenu deux réunions pour adopter le programme de travail d'ONU-Énergie/Afrique, qui regroupe toutes les entités de l'ONU intervenant dans le domaine de l'énergie en Afrique, pour coordonner leurs efforts à l'appui de la priorité que le NEPAD accorde à l'exploitation de l'énergie. À ces réunions, il a été convenu qu'ONU-Énergie/Afrique prendrait des contacts avec d'autres organisations en dehors de l'ONU, de l'UA et du NEPAD, ainsi que de l'organisme ONU-Énergie/Monde, pour renforcer les liens entre les questions énergétiques aux niveaux mondial et régional. Dans le cadre du programme de travail d'ONU-Énergie/Afrique, la CEA et

le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont conjointement planifié et commencé à exécuter le projet *Rendre viable le secteur énergétique africain*, qui vise à faciliter l'intégration des préoccupations socioéconomiques et environnementales dans les programmes de réforme du secteur de l'énergie en Afrique subsaharienne.

3. Renforcer la gestion du développement

Le rôle central de la bonne gouvernance dans l'édification d'un État compétent, ainsi que dans la réalisation du développement durable et la réduction de la pauvreté est désormais communément admis. Un système de bonne gouvernance est également nécessaire pour que tous les secteurs de la société puissent participer et contribuer au développement, ainsi que pour la mise en oeuvre du NEPAD et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les travaux menés par la CEA au titre du sous-programme *Renforcer la gestion du développement* ont eu pour principal objectif de relever le défi consistant à instaurer la bonne gouvernance. Il s'agissait d'améliorer et de maintenir les pratiques de bonne gouvernance, en vue d'une participation élargie des parties prenantes au développement, afin de renforcer les fondements du développement durable en Afrique.

Au cours de la période considérée, la CEA a organisé le quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV), sur le thème *Gouvernance pour une Afrique en marche*. Le Forum, qui s'est tenu du 11 au 15 octobre 2004 à Addis-Abeba, a été organisé en collaboration avec la BAfD et l'Union africaine. Ce Forum, qui a réuni plus de 1 000 participants représentant des États membres, des organisations internationales, des organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile (OSC), des institutions de recherche, des établissements universitaires et le secteur privé, avait pour objet d'aborder des questions clés liées aux défis consistant à instaurer la bonne gouvernance en Afrique. Des séances plénières quotidiennes ont

porté sur des questions comme la prévention des conflits et le développement économique durable, les stratégies de lutte contre la corruption, le renforcement du pouvoir judiciaire, la mise en place de partis politiques efficaces et d'une société civile forte.

Une question ayant particulièrement retenu l'attention a été le rôle des systèmes traditionnels de gouvernance dans l'État moderne, et des chefs traditionnels ont été invités à partager leur point de vue sur la question. La *Déclaration de consensus* adoptée à la fin du Forum contient un certain nombre de recommandations importantes et de mesures assorties d'un calendrier pour en assurer le suivi au niveau national. Au nombre de ces recommandations figure la nécessité de renforcer le rôle et la participation des jeunes et de la société civile dans le processus de la gouvernance en Afrique.

ADF IV a également fourni au secrétariat l'occasion de présenter les conclusions de son projet sur l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis sur la voie de la bonne gouvernance en Afrique. Ces conclusions ont été résumées et présentées dans une synthèse du premier *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, intitulé *L'Afrique sur la voie de la bonne gouvernance*, qui doit paraître à la mi-2005. Cette synthèse, qui a servi de document de travail du Forum, met en relief 10 domaines d'action prioritaires pour l'édification d'États compétents et responsables en Afrique et recense, aux niveaux régional, sous-régional et national, les lacunes en matière de capacités qu'il conviendrait de combler. Les conclusions du Rapport, fondées sur une première enquête effectuée dans 28 pays, sont déjà exploitées pour renforcer le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et les résultats devraient susciter davantage d'actions sur des points clefs.

La deuxième édition du Rapport, qui sera publiée en 2006, présentera des analyses sur l'état de la gouvernance dans 12 pays supplémentaires. Parmi les résultats notables de cette étude, on peut citer les profils par pays tirés des rapports nationaux sur la gouvernance. Ces profils

analysent les dimensions politique, sociale et économique de la gouvernance pour faciliter la compréhension et pour offrir des lignes directrices en matière d'évaluation des particularités de la gouvernance dans les pays concernés par l'enquête.

La CEA a organisé, en mai 2004, la troisième réunion du Comité du développement humain et de la société civile sur le thème «Participation et partenariats pour améliorer le développement et la gouvernance en Afrique». Les participants ont souligné combien la participation et les partenariats au sein de la société civile, des pouvoirs publics et du secteur privé étaient importants pour favoriser la transparence, renforcer l'équilibre des pouvoirs au sein du gouvernement et améliorer l'efficacité et la transparence du processus d'établissement du budget national et de la prestation des services sociaux de base. Le Comité a examiné trois études de la Commission sur les politiques entreprises, présentant les meilleures pratiques ainsi que les défis de l'élargissement de la participation et des partenariats au service du développement: a) Approche participative de l'établissement du budget national; b) Partenariats public-privé pour la prestation de services sociaux: eau et assainissement; c) Stratégies de promotion d'une participation effective des parties prenantes au Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

4. Exploiter l'information pour le développement

Le principal objectif de ce sous-programme est de renforcer la capacité nationale d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris le renforcement des capacités pour le développement et l'utilisation des systèmes d'information et de savoir (bases de données bibliographiques, référentielles et spatiales) en tant qu'outils d'appui à la prise de décisions concernant le développement socioéconomique. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de promouvoir des politiques et des programmes nationaux visant à établir des infrastructures efficaces de l'information et de

la communication et à créer un environnement réglementaire propice à la participation des secteurs public et privé à la mise en place et à l'application des technologies de l'information et de la communication.

Dans le cadre de son sous-programme *Exploiter l'information pour le développement*, la CEA s'efforce d'aider les États membres à atteindre ces objectifs. À cet effet, un grand nombre d'activités ont été entreprises, visant à promouvoir le développement de la société de l'information en Afrique et à exploiter les technologies de l'information et de la communication aux fins de la réalisation des objectifs de développement, y compris les OMD.

L'un des apports importants de ce sous-programme est l'augmentation du nombre de pays africains ayant élaboré des plans et politiques pour la mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC) depuis mai 2004. La CEA a apporté son appui à quatre pays, à savoir les Comores, le Ghana, le Mali et le Niger, en vue de la conception de stratégies pour l'adoption et l'utilisation des TIC. Elle a offert à d'autres pays, dont la Gambie et le Malawi, son assistance pour l'intégration de leurs politiques sur les TIC dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les OMD, de même que pour le renforcement des capacités en matière d'application des TIC dans les secteurs sociaux tels que la santé (télé-médecine) et l'éducation (enseignement numérique).

La Commission a d'autre part entamé la mise en œuvre d'un projet pilote d'élaboration d'une stratégie numérique au niveau des villages, avec la formulation de plans et de politiques pour la mise en place d'une infrastructure villageoise de l'information et de la communication (IVIC) pour le Ghana à la fin de 2004. Ces plans ont pour but de rendre les TIC accessibles aux communautés rurales dans tout le continent.

En février 2005, la CEA a organisé une réunion régionale préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Accra, afin de préparer les pays africains à prendre part à la

seconde phase du Sommet prévue à Tunis en novembre 2005, la première phase ayant eu lieu à Genève en décembre 2003. Les participants ont aussi abordé les défis relatifs à la mise en place de la société de l'information en Afrique et à la réduction de la fracture numérique, au renforcement des capacités pour la gouvernance numérique et au fonctionnement du Fonds de solidarité numérique créé lors du Sommet de Genève.

La réunion préparatoire constitue un très bon exemple de collaboration entre parties prenantes au développement de la société de l'information en Afrique. Accueillie par le Ghana, elle a été organisée avec l'appui des Gouvernements finlandais, suisse et canadien et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Au nombre des partenariats qui ont été renforcés lors de la période considérée, figurent le projet Réseau mondial de ressources en cyberpolitiques (ePol-Net) conçu pour mobiliser l'appui international en faveur de l'Afrique et des organisations intergouvernementales africaines pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies électroniques nationales et régionales, l'Alliance mondiale pour le savoir et le Partenariat pour les TIC en Afrique, un groupe informel de partenaires dont la CEA assure le secrétariat et qui appuie la mobilisation de ressources destinées à l'Initiative "Société de l'information en Afrique".

Répondant à la nécessité de mesurer les effets des TIC dans différents secteurs, la CEA a poursuivi son initiative d'analyse comparative, SCAN-TIC, afin d'aider les États membres à élaborer des indicateurs et des critères pour le suivi et l'évaluation des progrès de la société de l'information. À cet effet, la Commission va continuer de travailler en étroite collaboration avec les commissions régionales de l'ONU, les organismes internationaux et les bureaux nationaux de statistique à l'élaboration d'indicateurs de la société de l'information normalisés et harmonisés aux niveaux mondial, régional et national.

L'élaboration de politiques nationales de géo-information et leur intégration dans les stra-

tégies électroniques nationales constituent l'un des aspects importants du travail de formulation de politiques nationales de la CEA. Un document directif de premier plan a d'ailleurs été rédigé à ce sujet au cours de la période considérée. Il existe une autre initiative politique dans ce domaine, celle concernant la mise en place d'un système d'adresses fonctionnel dans les zones urbaines et rurales d'Afrique. La Commission envisage à ce propos d'organiser une réunion de groupe spécial d'experts en 2005, afin d'élaborer des principes directeurs en matière de géo-information pour la mise en place et l'exploitation d'un système d'adresses fonctionnel qui corresponde aux besoins de l'Afrique. Cela permettra d'améliorer la situation de nombreuses villes d'Afrique qui ne disposent pas de systèmes d'adresses appropriés pour localiser les lieux d'intérêt et pour se déplacer d'un lieu à un autre.

La CEA a par ailleurs continué d'être une plaque tournante de la géo-information en entretenant un système de centralisation de l'information à l'intention des chercheurs et des décideurs, offrant ainsi aux États membres un espace pour la publication de leurs métadonnées. Le système est à l'heure actuelle composé de l'*Ethiopian Natural Resources and Environmental Metadatabase (ENRAEMED)*, du système de métadonnées de la base africaine de données et d'informations sur l'eau et de l'inventaire cartographique de la CEA concernant les pays africains.

Au cours de la période considérée, la Commission a continué d'appuyer le renforcement des capacités dans ses États membres, afin de faire prendre conscience de l'importance des TIC pour le développement socioéconomique. A ce jour, bon nombre de pays ont bénéficié de la formation offerte par le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique (CTIA), un centre au sein de la CEA pour l'exposition et l'apprentissage axé sur les TIC. En 2004, 80 membres du Parlement éthiopien ont été formés au Centre et un atelier de formation devrait avoir lieu en mai 2005 en Tanzanie, regroupant plus de 100 députés de différents pays africains.

Dans le domaine du développement de l'information et du savoir, la bibliothèque de la CEA a lancé le portail du Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN) en janvier 2005, un cadre d'échange de l'information et du savoir pour le développement en Afrique. Parmi les autres produits d'AVLIN, figurent des CD-ROM, des services d'alerte électronique et d'autres supports sur le développement économique.

Au titre des efforts qu'elle a déployé pour étendre les activités de vulgarisation et les services de communication en vue de faire connaître au public les TIC au service du développement, la CEA a produit des documentaires audio et vidéo avec l'appui de l'Agence allemande de coopération technique. Les programmes ont été distribués à cinq stations de radio et chaînes de télévision en République démocratique du Congo, au Bénin et au Niger. D'autres produits d'information ont été mis au point et distribués, notamment *African Development Topics* et *Journal Contents*, et le CTIA a ouvert un kiosque d'information qui fournit en amharique – langue éthiopienne – des informations sur la gestion des terres. Le Centre est également en train de mettre en place une académie virtuelle qui formera en ligne les décideurs dans le domaine du renforcement des capacités.

5. Promouvoir le commerce et l'intégration régionale

La période considérée a été marquée par l'intensification des activités au titre de ce sous-programme, dont l'objectif est de renforcer le processus d'intégration régionale en Afrique. La Division du commerce et de l'intégration régionale a continué de jouer un rôle de catalyseur pour promouvoir l'intégration et la participation effectives des pays africains à l'économie mondiale. Le programme de travail de la Division vise également à renforcer le processus d'intégration régionale en Afrique en favorisant le commerce intrarégional et international et l'intégration physique, l'accent étant mis sur les secteurs des transports et des communications.

Les activités menées en vue de la réalisation des objectifs susvisés peuvent être regroupées en trois grands domaines, à savoir: la promotion des échanges et les négociations commerciales multilatérales; la facilitation et la promotion du processus d'intégration économique régionale; et le développement des infrastructures des transports. Les efforts consentis dans chacun de ces trois domaines se sont traduits par un soutien accru aux communautés économiques régionales (CER), qui sont les piliers du processus d'intégration régionale en Afrique.

Les questions au centre des négociations commerciales multilatérales se sont étoffées ces dernières années et la plupart des pays africains se trouvent à présent dans l'incapacité de faire face à ces problèmes complexes nés des divers processus de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La lourde charge de travail imposée par l'ordre du jour ne correspond pas à la modeste taille de la plupart des missions permanentes africaines à Genève. Ce constat a poussé la CEA à ouvrir un bureau à Genève en 2003 pour aider le Groupe africain au sein de l'OMC à traiter des questions complexes figurant à l'ordre du jour de l'OMC.

Au cours de la période considérée, le Bureau de Genève a poursuivi son appui technique au Groupe africain pour l'adoption de sa position lors des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et pour l'élaboration de propositions sur divers sujets en cours de négociation au sein de l'OMC. En outre, en collaboration avec l'Union africaine (UA) et d'autres partenaires, le Bureau a apporté son soutien et pris part à trois séminaires de réflexion sur les questions relatives à l'OMC, organisés à l'intention du Groupe africain. Grâce à l'appui du Bureau de la CEA à Genève, les pays africains sont maintenant mieux armés pour synchroniser leurs positions que par le passé.

Les activités de la CEA visant à doter les pays africains d'une capacité commerciale durable ont été renforcées par l'ouverture en 2004 du Centre africain d'étude des politiques commerciales, qui a été créé à l'aide d'une dotation ini-

tiale du Gouvernement canadien et qui a pour mission de renforcer la capacité commerciale de l'Afrique, conformément aux objectifs commerciaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La CEA a déjà organisé, en collaboration avec la CNUCED et l'OMC, des cours de formation à l'intention des fonctionnaires africains chargés du commerce et d'autres personnes investies de responsabilités dans le domaine des politiques commerciales.

Le Centre continuera d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités au moyen de ses activités de recherche sur les politiques et de formation centrées sur: l'adhésion à l'OMC et les négociations sur le protocole relatif au commerce de l'Accord ACP-UE; la promotion du commerce intra-africain; l'intégration systématique du commerce dans les politiques et programmes de développement nationaux; l'évaluation des incidences de la libéralisation du commerce sur les recettes; l'évaluation des effets des subventions agricoles de l'OCDE sur la croissance du continent; et l'appui au Groupe africain au sein de l'OMC à Genève.

En dépit de l'incapacité de parvenir à un accord à la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun quant aux questions revêtant de l'intérêt pour les pays africains, l'esprit de compromis et la volonté évidente dont ont fait preuve les pays africains lors des négociations montrent que le continent reste déterminé à s'unir pour résoudre ces questions. La CEA a réagi en organisant, au cours de la période considérée, des réunions qui ont mis en évidence l'importance de ces questions et elle a proposé d'aider les pays de la région à concevoir et à affiner leurs stratégies pour les négociations à venir. À cet effet, la Commission a organisé, en novembre 2004 à Addis-Abeba, une session de réflexion de haut niveau pour les négociateurs commerciaux africains sur l'après accord-cadre de «l'ensemble de résultats de juillet 2004» conclu au sein de l'OMC, en vue d'évaluer complètement les conséquences et les implications pour les pays africains de «l'ensemble de résultats de juillet». Cette réunion a permis de définir les modalités des négociations dans des domaines d'importance cruciale com-

me l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles, et celles d'un accord qui définirait mieux le cadre des négociations sur les subventions versées pour le coton et sur les questions dites de Singapour, les deux domaines les plus problématiques des négociations de Cancún. La réunion a permis de définir une stratégie pour les négociations futures dans ce domaine, sur la base des études sur les politiques réalisées par la CEA et d'autres institutions partenaires.

Alors que les négociations des accords de partenariat économique (APE) entre les pays ACP et l'UE entraînent dans une phase déterminante en 2004, la CEA a accru l'appui qu'elle apportait à ses États membres pour l'élaboration d'une stratégie cohérente en vue des négociations. Les APE devraient certes apporter d'immenses avantages aux pays ACP, mais leur mise en œuvre posera aussi d'immenses défis: gérer les pertes attendues en recettes fiscales; faire face à la concurrence accrue résultant de la réciprocité entraînée par ces accords; veiller à ce que des avantages nets découlent des APE, en particulier pour les pays les moins avancés (PMA); et renforcer la capacité de négocier - présentement limitée - de la plupart des pays africains.

En réponse à ces défis, la CEA a entrepris une étude complète sur l'impact des APE, qui permettra à l'Afrique de définir une stratégie efficace en vue des négociations avec l'UE. La Commission a aussi organisé quatre réunions sous-régionales d'experts pendant la période considérée, pour examiner les principaux problèmes liés aux négociations en cours et les effets probables des APE sur les différentes économies sous-régionales. Il est prévu d'organiser une réunion régionale fin 2005 pour harmoniser les positions africaines en vue des négociations à venir.

Le lancement en juillet 2004 de la publication phare *Évaluation de l'intégration régionale en Afrique* (première édition) aura été l'une des réalisations majeures de la CEA dans le domaine de la promotion de l'intégration régionale. Cette publication est la première à évaluer en profondeur les progrès réalisés dans le sens de l'intégration régionale en Afrique. Produite en

collaboration avec l'UA et la Banque africaine de développement (BAfD) et avec l'appui de l'UE et de la Banque mondiale, elle a été lancée il y a quatre ans environ dans le but de pallier le manque de données statistiques crédibles sur l'état de l'intégration régionale en Afrique.

Le rapport vise à aider à la prise de décisions et à la hiérarchisation des priorités grâce à une évaluation intégrée et complète de l'état de l'intégration régionale en Afrique, à l'évaluation des tendances et à l'analyse du contenu et de l'impact des politiques, plans et interventions. En plus des aspects institutionnels, cette évaluation couvre les résultats dans le domaine de l'intégration pour divers secteurs, dont le commerce, la monnaie et les finances, l'infrastructure, les ressources naturelles, l'industrie, la production des produits de base, l'agriculture et la mise en valeur des ressources humaines, la mobilité de la main-d'œuvre et d'autres questions nouvelles.

Une composante importante du travail de la CEA visant à renforcer l'intégration régionale est le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des CER, qui sont les piliers de l'intégration régionale et sous-régionale en Afrique. La CEA et ses bureaux sous-régionaux apportent leur appui aux principales CER dans des domaines tels que les études de faisabilité sur la mise en place de mécanismes d'autofinancement, les analyses d'autres mécanismes de financement envisageables et les études techniques sur les politiques commerciales et la mise en place de zones de libre-échange. Toujours en appui au processus de l'intégration régionale, la deuxième édition de *l'Évaluation de l'intégration régionale en Afrique* sera centrée sur les défis liés à une intégration régionale réussie en Afrique, un accent particulier étant mis sur la rationalisation des CER.

Dans ce contexte, le rapport devrait aborder le problème de longue date de la prolifération des CER, du chevauchement de leurs mandats et de la similarité de leur composition, ainsi que de l'obstacle à l'intégration de l'Afrique que cela représente. Le rapport formulera des recommandations pour harmoniser les CER en vue d'une

intégration effective. Il est en cours d'élaboration et sera prêt pour publication fin 2005.

Dans le domaine du développement des infrastructures des transports, l'un des objectifs principaux de la CEA est de contribuer à la création d'un réseau de transports et de communications efficace, intégré et peu coûteux, fondement de l'intégration physique de l'Afrique, et de faciliter les transports aux niveaux national et international. C'est dans cette optique que la Commission a continué de soutenir ses États membres et les CER dans la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien, en particulier pour renforcer leur capacité d'appliquer la Décision et de l'intégrer dans les politiques nationales.

La CEA et le Programme de transport en Afrique subsaharienne, en collaboration avec le Gouvernement éthiopien, ont organisé l'assemblée générale annuelle du Programme en septembre 2004. Les participants à la réunion ont noté les améliorations observées dans la collaboration entre les communautés économiques régionales (CER) et le Programme, une plus grande participation des pays audit Programme (33 pays y ont adhéré en 2004), l'augmentation du nombre de partenaires et l'intégration de la sécurité routière dans le plan d'action du Programme. Ils ont également défini les activités prioritaires à mener dans le cadre de la création de couloirs et pour une plus grande liberté de circulation des personnes et des biens.

Parmi les autres activités importantes menées dans le domaine du transport, figuraient une étude sur le développement du transport multimodal en Afrique adoptée lors d'une réunion de groupe d'experts sur le même sujet et une étude sur les meilleures pratiques pour la commercialisation et la privatisation des transports ferroviaire, aérien, routier et maritime. Cette étude souligne l'importance de la participation du secteur privé au développement des infrastructures des transports et des services de transport. La CEA a également contribué à l'élaboration du plan d'action à court terme du NEPAD sur les infrastructures. Elle a en outre

organisé, en en assurant le service, la quatrième réunion du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales, qui s'est tenue à Addis-Abeba en mars 2005 et qui avait pour objet l'examen des travaux prioritaires en cours et à venir de la CEA en appui à la promotion du commerce et de l'intégration économique en Afrique.

6. Améliorer la condition de la femme

Améliorer la condition des femmes africaines est restée l'une des grandes priorités du programme de travail de la CEA pendant la période considérée. La CEA conçoit et perçoit son rôle dans ce domaine sous trois angles: en tant qu'avocat de la prise en compte des questions de genre dans les activités de développement des États membres; en tant que catalyseur, chargé d'assurer un suivi et de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans et stratégies adoptés aux niveaux mondial et régional pour améliorer la condition des femmes; enfin, en tant que facilitateur, pour aider les États membres à mettre en œuvre les orientations et les actions concernant l'émancipation de la femme.

Le travail s'est poursuivi pendant la période considérée dans le domaine de l'élaboration d'outils et de mécanismes appropriés pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité des sexes en tant qu'objectif fixé dans les programmes d'action mondiaux et régionaux, et pour l'intégration des questions de genre dans les instruments de planification nationaux. L'un des principaux outils permettant d'atteindre ces objectifs est l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), que le Centre africain pour le genre et le développement a lancé en 2002. L'IDISA a connu un regain d'activité en 2004 avec des essais sur le terrain dans 12 pays: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Tanzanie et Tunisie. La phase initiale du projet pour la période 2002-2003 portait sur 13 pays. L'Indicateur servira à évaluer la capacité des

États membres d'assurer l'égalité de genre, à sensibiliser les responsables politiques aux questions de genre et à simplifier l'élaboration des rapports sur les différentes questions de droits de l'homme relatives au genre, aux OMD et au NEPAD. Un rapport sur l'analyse détaillée des résultats obtenus au moyen de cet Indicateur fera partie de la prochaine édition du Rapport sur les femmes en Afrique, qui sera publié au milieu de l'année 2005.

Les ministres africains responsables des questions de genre et des affaires féminines et leurs experts ont approuvé l'Indicateur, lors de la septième Conférence régionale africaine sur les femmes tenue à Addis-Abeba en octobre 2004. Organisée en tant qu'examen décennal du Programme d'action de Beijing (Beijing + 10) au niveau régional, la Conférence a adopté un document final sur la voie à suivre. Le document final passe en revue les progrès réalisés dans la promotion de la femme en Afrique et les principaux obstacles rencontrés jusqu'ici en la matière. Il met aussi en relief d'autres actions nécessaires à l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, notamment dans des secteurs cruciaux tels que la réduction de la pauvreté, le VIH/sida, les droits fondamentaux des femmes, la santé, l'éducation, la petite fille, la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la reconstruction. En janvier 2005, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains a adopté le document final comme contribution de l'Afrique au processus mondial d'examen du Programme d'action de Beijing.

Pour encourager la collecte de données sexospécifiques, la Commission a compilé les profils nationaux par sexe de 53 pays sur la base de données secondaires recueillies dans les secteurs thématiques suivants: les femmes dans la prise de décisions; l'éducation – abandons scolaires; la santé - mortalité maternelle; le VIH/sida; les femmes sur le marché du travail; l'accès des femmes au crédit; et les droits fondamentaux des femmes et des filles. La diffusion des profils de

pays est en cours et la réaction des États membres et d'autres utilisateurs est attendue.

En réponse à l'absence de données sexospécifiques, notamment au niveau des ménages, la CEA a élaboré et produit un guide sur l'*intégration des questions de genre et de la production des ménages dans les comptes nationaux, ainsi que les budgets et les politiques en Afrique*, en vue d'améliorer les qualifications des statisticiens, et des experts en comptabilité nationale et en analyse des politiques pour la collecte, l'analyse et l'intégration des statistiques micro et macroéconomiques sexospécifiques dans les instruments nationaux de planification. Ces activités aideront les États membres à établir les comptes satellites nationaux de la production des ménages en tant qu'élément du Système de comptabilité nationale (SCN). Le guide a été adopté lors d'une réunion de groupe d'experts en septembre 2004.

La Commission a également établi les premiers comptes satellites nationaux de la production des ménages (tableaux entrées-sorties) pour l'Afrique du Sud et a conçu un modèle macroéconomique sensible aux sexospécificités pour évaluer l'impact des politiques sur la réduction de la pauvreté et le bien-être des populations, en utilisant l'économie sud-africaine comme référence. Ces outils aideront les États membres à renforcer leurs systèmes statistiques pour la collecte de données sexospécifiques et la définition de politiques macro et microéconomiques qui tiennent compte de la production des ménages et de la contribution des femmes à l'économie.

Pour assurer la vulgarisation et la diffusion de l'information, la CEA a utilisé à la fois son bulletin annuel *GenderNet*, le site Internet de la division, son site Internet spécial sur Beijing + 10 et son réseau régional de coordonnateurs pour les questions relatives aux femmes, afin de promouvoir le partage des connaissances et de l'information entre les responsables gouvernementaux, les ONG, les partenaires et les autres acteurs. L'information concerne le plaidoyer, les activités techniques et les meilleures pratiques.

7. Appui aux activités sous-régionales de développement

Les activités au titre de ce sous-programme ont été exécutées par les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, situés à Kigali pour l'Afrique de l'Est, à Lusaka pour l'Afrique australe, à Niamey pour l'Afrique de l'Ouest, à Tanger pour l'Afrique du Nord et à Yaoundé pour l'Afrique centrale. Ces activités visaient principalement à aider les États membres et les CER dans la définition des priorités et problèmes de développement spécifiques à chaque sous-région, et dans la recherche de solutions, l'accent étant mis notamment sur l'harmonisation des politiques nationales dans divers secteurs, en appui aux efforts d'intégration sous-régionale. Dans ce contexte, les bureaux sous-régionaux apportent une dimension sous-régionale au travail de la CEA consistant à aider les États membres dans la formulation des stratégies et politiques de développement et dans la mise en œuvre des initiatives convenues aux niveaux régional et mondial. Ils servent également de dispositif essentiel à la diffusion des travaux analytiques de la Commission, par des ateliers, la formation, la collecte de données et le partage des connaissances pour une diffusion à une plus grande échelle.

La période considérée a vu le renforcement de la concertation par le partage de l'information avec les experts africains grâce à des réunions de groupes spéciaux d'experts, des réunions des Comités intergouvernementaux d'experts, sans compter la participation aux réunions des organes directeurs des principales CER, l'établissement des documents et rapports pour le plaidoyer, et la fourniture de services consultatifs. Les bureaux sous-régionaux ont également participé activement aux réunions, séminaires et ateliers organisés au siège de la CEA, en vue d'accroître la collaboration et de renforcer les liens entre les activités du siège et les opérations sur le terrain dans les sous-régions. En outre, les bureaux sous-régionaux ont continué de collaborer avec le système des Nations

Unies dans leur sous-région, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et du bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Un résultat important de cette collaboration figure dans le rapport commun sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire, qui a été entreprise dans certaines sous-régions pendant la période considérée.

Ces bureaux sous-régionaux ont, dans l'ensemble, organisé des réunions de groupes spéciaux d'experts pour faciliter la compréhension des questions relatives au commerce dans le contexte du programme de travail de Doha et des négociations en cours sur les accords de partenariat économique entre l'Afrique et l'Europe, notamment concernant les questions relatives à l'agriculture, à l'accès au marché des produits non agricoles et aux services. De même, les bureaux sous-régionaux ont continué à aider les CER dans la mise en œuvre du Programme de transport en Afrique subsaharienne et de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien, y compris l'élaboration de plans d'action appropriés.

L'une des grandes priorités du travail des bureaux sous-régionaux a consisté à apporter leur appui aux États membres et aux CER en traduisant les priorités et objectifs du NEPAD en projets et programmes concrets au niveau des pays, y compris en formulant des stratégies sous-régionales pour le développement des infrastructures et en évaluant les progrès dans la mise en œuvre. Les principales réalisations de chaque bureau sous-régional pendant la période considérée figurent ci-après.

Bureau sous-régional en Afrique centrale

Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a organisé deux réunions de groupe spéciaux d'experts. La première, tenue à Pointe-Noire (République du Congo) en décembre 2004 et ayant pour thème

le commerce et le développement et les questions relatives à l'OMC du point de vue de l'Afrique centrale, a permis de souligner combien il était urgent de renforcer les capacités des comités nationaux mis en place par les États membres de la sous-région en vue de faire face aux négociations commerciales dans le cadre des accords de partenariat économique et de l'OMC. La seconde, tenue à Douala (Cameroun) en avril 2005 et consacrée au rôle de l'emploi dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté en Afrique centrale, a porté sur l'examen des obstacles posés par le chômage aux efforts fournis pour réduire la pauvreté dans la sous-région, l'accent étant mis sur la nécessité d'intégrer les questions relatives à l'emploi dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Le Bureau a axé ses interventions stratégiques sur le renforcement de l'intégration régionale et la promotion de la concertation sur les questions de développement dans la sous-région. À cet égard, il a continué de fournir des services consultatifs aux deux principales CER de la sous-région, à savoir la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) et la CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale), dans le cadre de leurs programmes de travail. En particulier, il a commencé et achevé une étude sur le commerce informel dans la zone de la CEMAC et a également prêté assistance à la CEEAC pour l'élaboration de son programme de travail dans le domaine du développement des infrastructures des transports, programme de travail qui sera soumis pour adoption à la prochaine réunion statutaire de la CEEAC. En outre, il a contribué activement à l'élaboration du Programme de transport en Afrique subsaharienne pour la sous-région, ainsi qu'à l'harmonisation des programmes de la CEEAC et de la CEMAC.

Le Bureau élabore actuellement, de concert avec la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), un projet visant à mettre en place un fonds de garantie en Afrique centrale en vue d'attirer et de stimuler les investissements dans la sous-région.

Dans le cadre du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, le Bureau a pris une part active aux activités du groupe thématique des Nations Unies sur le NEPAD. Il s'est vu confier le rôle de chef de file du groupe thématique sur la croissance économique, ce qui est une reconnaissance de la valeur de ses travaux analytiques sur les résultats socioéconomiques de la sous-région.

Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a axé son appui stratégique aux pays de la sous-région sur les domaines suivants: développement des infrastructures; appui au NEPAD; sécurité alimentaire; renforcement du processus d'intégration régionale; intégration de la perspective genre dans les programmes; enfin, réduction de la pauvreté. Plusieurs activités ont été effectuées par le Bureau, pendant la période considérée, en appui à ces questions stratégiques.

Dans le contexte du NEPAD, le Bureau a poursuivi ses activités relevant de l'initiative relative aux pays des Grands Lacs, en mettant sur pied *un groupe sous-régional permanent d'experts sur le développement des infrastructures, auquel ont adhéré* tous les pays des Grands Lacs. Le Bureau a élaboré des documents analytiques et un répertoire des activités dans les secteurs des transports et des communications, des infrastructures de l'énergie et de l'eau, qui feront partie des documents de travail de la prochaine conférence internationale des pays des Grands Lacs organisée conjointement par l'ONU et l'UA (phase II, novembre 2004-mai 2005).

Le Bureau a également continué d'apporter son appui à *l'accord de transport en transit dans le couloir septentrional*, en proposant un plan de restructuration pour le secrétariat et la révision du traité. Il a également achevé l'étude de faisabilité d'un système de suivi des marchandises avec un système d'information principal reliant le Rwanda au système existant (Système d'information avancée sur les marchandises entre le Kenya et l'Ouganda).

Le Bureau a également apporté son appui au COMESA, pour la réalisation du projet de transport multimodal du couloir méridional (voies ferrées et voies navigables intérieures) reliant l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, via la Zambie, au Burundi, au Rwanda et à l'Ouganda. Ce projet tire son origine d'un vieux projet de chemin de fer conjoint de l'Organisation pour l'aménagement et le développement du Bassin de la Kagera (OBK) et de la CEA, dont le Bureau a effectué l'étude de préfaisabilité. Le Bureau a également fait la promotion de projets liés aux TIC, notamment la coordination d'un atelier du Sommet du COMESA sur les affaires et la réunion de haut niveau du COMESA sur les politiques en matière de TIC. Dans le même ordre d'idées, il a contribué à la promotion du projet de système de câblage sous-marin en Afrique de l'Est. Il a en outre entrepris une étude technique sur les ports du lac Victoria, en vue de leur restructuration et de l'amélioration de leurs systèmes de sécurité de la navigation.

Dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, un groupe permanent d'experts en éducation a été établi en collaboration avec l'UNESCO et l'OMS ; ce groupe s'est réuni à Kampala en juin 2004 pour passer en revue les études de cas nationales élaborées par la CEA et dans lesquelles figurent différents programmes et recommandations visant à renforcer les systèmes de santé et d'éducation des pays de la région des Grands Lacs. Le Bureau a également apporté son appui à l'initiative des pays des Grands Lacs contre le VIH/sida (GLIA) et à sa phase de démarrage, et il a élaboré un programme sous-régional pour l'Afrique de l'Est centré sur le développement institutionnel, le renforcement des capacités et la coopération.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Bureau a établi des rapports et organisé des réunions d'information lors de la neuvième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts, en collaboration avec le Centre international de recherche en agrosylviculture, en vue de sensibiliser les pays à la perte de fertilité du sol en Afrique de l'Est et à la nécessité de préconiser des approches différentes, notamment l'agrosylviculture, pour endi-

guer cette perte et diminuer les besoins en engrais chimiques. Il a aussi contribué à la formulation, en collaboration avec le Centre international de recherche en agrosylviculture et la FAO, d'une proposition relative à un programme de sécurité alimentaire pour la conférence internationale des pays des Grands Lacs.

Le Bureau a travaillé en collaboration avec le COMESA, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et leurs institutions spécialisées pour faire progresser l'intégration régionale. À cet effet, des rapports ont été élaborés et un appui apporté dans des secteurs tels que l'harmonisation des politiques, la formulation de propositions de financement de l'intégration au niveau régional et le renforcement des institutions/programmes, notamment grâce aux efforts faits par le Bureau afin de contribuer aux initiatives en cours pour la relance de la CEPGL et de sa banque, la Banque de développement des Grands Lacs.

Par ailleurs, le Bureau a organisé un certain nombre de réunions de groupes d'experts portant sur un large éventail de problèmes de développement présentant de l'intérêt pour les pays de la région, et a élaboré des études de cas nationales et d'autres publications techniques qui ont fait l'objet de débats lors de ces réunions, en particulier la réunion du groupe spécial d'experts sur les plans de libéralisation des échanges commerciaux et l'harmonisation. Cette réunion a vu la participation de toutes les CER de la sous-région de l'Afrique de l'Est et a permis aux experts commerciaux des pays de l'Afrique de l'Est de mieux comprendre les enjeux des négociations en cours et de définir des politiques et stratégies pour les négociations futures.

Bureau sous-régional en Afrique du Nord

Outre le renforcement de ses liens de partenariat avec le secrétariat de l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Bureau sous-régional en Afri-

que du Nord a centré son programme au cours de la période considérée sur le renforcement de la concertation concernant toute une gamme de questions de développement, notamment: développement des infrastructures des télécommunications; nouvelles technologies de l'information et développement du commerce électronique; après-Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements et son impact sur les économies des pays de l'Afrique du Nord; genre, emploi et esprit d'entreprise.

Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional a organisé à Casablanca (Maroc) une réunion de groupe spécial d'experts sur les perspectives de développement à long terme des infrastructures des télécommunications en Afrique du Nord. La réunion a regroupé les experts en télécommunications des États membres de la sous-région pour un échange de données d'expérience et pour l'adoption de stratégies visant à renforcer le rôle des télécommunications dans l'intégration régionale. Il ressortait des principales conclusions de la réunion qu'il fallait : i) mettre en place un cadre commun pour la coopération, ii) renforcer les capacités humaines dans le secteur des télécommunications et iii) harmoniser les politiques des télécommunications dans la sous-région.

En collaboration avec l'UMA et le Programme régional pour les TIC au service du développement dans la région arabe (ICTDAR), relevant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau sous-régional a organisé, à Tanger au Maroc, un séminaire sur les nouvelles technologies de l'information et le développement du commerce électronique dans les pays de l'Union du Maghreb arabe. Ce séminaire a permis aux participants de partager leurs données d'expérience en vue d'informer les décideurs sur l'utilisation des TIC pour le commerce, l'accent étant mis en particulier sur le secteur du tourisme.

Le Bureau a également organisé, à Tunis en février 2005, en collaboration avec le secrétariat de l'UMA, un séminaire sur l'après-Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements et son

impact sur les pays de l'Union du Maghreb arabe. Préalablement à ce séminaire, il avait entrepris des missions d'information en Algérie, au Maroc et en Tunisie; l'analyse qui en a résulté a servi de document de base au séminaire.

En préparation de la vingtième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts (CIE), le Bureau a organisé en avril 2005 un atelier sur le thème: Les femmes: source de richesse et de création d'emplois, qui a regroupé les experts en promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes en Afrique du Nord, notamment dans les secteurs novateurs tels que les connaissances autochtones/traditionnelles, les services sociaux et les TIC. Les participants ont procédé à un échange de données d'expérience et convenu de stratégies permettant d'autonomiser les femmes dans le double contexte de l'égalité des sexes et des stratégies de réduction de la pauvreté. Les recommandations issues du séminaire ont été soumises à la réunion du CIE.

Le Bureau et l'organe ONU-Eau/Afrique, auquel la CEA sert de secrétariat, ont produit un rapport sous-régional sur la mise en valeur des ressources en eau, qui traite des liens entre les ressources en eau, les besoins concurrents en eau et la dégradation de l'environnement. Le rapport doit en principe contribuer à mieux faire admettre le besoin de politiques et de stratégies efficaces à l'appui de la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays de la sous-région.

Bureau sous-régional en Afrique australe

Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique australe a organisé, à Lusaka, une réunion spéciale d'experts sur l'harmonisation des politiques, des normes ainsi que des cadres législatifs et réglementaires du secteur minier dans la région de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe). Organisée en collaboration avec la SADC, la réunion a permis d'examiner un projet de cadre pour l'harmonisation des politiques minières dans la sous-région, qui passerait par celle

des questions techniques. Cette harmonisation prendrait forme dans le contexte du plan stratégique indicatif de développement régional, du NEPAD et du programme du Partenariat minier africain. Les participants ont étudié une publication technique élaborée par le Bureau sur le thème de la réunion.

Le Bureau a participé à un certain nombre de réunions organisées par les CER, les États membres et d'autres organismes intergouvernementaux. Il s'agissait notamment des réunions suivantes: le Sommet extraordinaire de la SADC sur l'agriculture et la sécurité alimentaire; le Sommet de la SADC l'atelier ministériel de la SADC sur le NEPAD; la quatorzième réunion du Comité du commerce et des douanes du COMESA; la dix-septième réunion du Conseil des ministres du COMESA; le neuvième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du COMESA; la cinquième réunion du comité technique du COMESA sur la coopération agricole et la deuxième réunion des ministres de l'agriculture du COMESA; la septième réunion des ministres des finances du COMESA et le forum de négociation régional des accords de partenariat économique (APE) de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; un atelier des parties prenantes sur la formulation d'un plan d'investissement à moyen terme dans le secteur agricole zambien ; et un atelier régional sur le vieillissement organisé par HelpAge International Africa.

Le Bureau a collaboré avec certaines divisions du siège de la CEA à l'organisation d'activités communes, notamment la fourniture de services consultatifs aux pays de la sous-région. Il convient de mentionner en particulier à cet égard la collaboration avec la Division du commerce et de l'intégration régionale à l'organisation, à Maputo, d'un atelier sur les accords de partenariat économique et les négociations dans le cadre de l'OMC. L'atelier a débouché sur des recommandations concernant des questions liées à ces négociations, à l'accès aux marchés, au contenu des accords de partenariat économique ainsi qu'aux résultats des études d'impact desdits accords, l'accent étant mis en particulier

sur l'industrie minière, l'agriculture et la pêche, ainsi que la mise en valeur des ressources minérales en Afrique australe.

Conformément à son mandat, le Bureau a prêté assistance à plusieurs États membres et à leurs organisations intergouvernementales, à leur demande, afin de les aider à relever les défis politiques et techniques qui se posent à eux. À ce titre, il convient de citer: la SADC, la CAE et le COMESA, pour l'élaboration du mandat concernant la mise en œuvre d'un programme régional de contrôle de la surcharge dans le cadre du Programme de transport en Afrique subsaharienne; le COMESA, pour la formulation de son plan d'action sur le genre, qui a été adopté par les ministres chargés de la femme et des affaires féminines; le Gouvernement zambien, pour l'organisation d'un atelier national de sensibilisation au NEPAD; le Centre pour le domaine foncier, l'économie et les droits des femmes, pour l'harmonisation des indicateurs des profils fonciers en Afrique de l'Est et en Afrique australe; et l'association Women's Land and Water Rights in Southern Africa, pour l'élaboration d'un plan opérationnel en vue de l'organisation du réseau.

Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a centré son appui aux États membres et à leurs organisations intergouvernementales sur les questions prioritaires suivantes: i) plaidoyer pour la consolidation de la paix et le renforcement de la capacité de la société civile de participer aux processus nationaux et sous-régionaux, l'accent étant mis sur les pays sortant d'un conflit; ii) renforcement des capacités opérationnelles du secrétariat de la CEDEAO; iii) appui à la mise en œuvre de plans de libéralisation du commerce; iv) appui au suivi de l'harmonisation des politiques macroéconomique dans le cadre du programme de coopération monétaire; et v) examen de la réalisation des objectifs convenus au niveau international, notamment ceux figu-

rant dans la Déclaration du Millénaire et dans le Programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme, et de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Le Bureau a organisé une réunion de groupe spécial d'experts sur les questions relatives à l'OMC et aux accords de partenariat économique (APE). De surcroît, il a organisé la session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts consacrée à l'évaluation des résultats socioéconomiques de la sous-région. Le CIE a, au cours de sa huitième session, également examiné un important rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD par les pays de l'Afrique de l'Ouest et un rapport connexe sur l'emploi, il a entendu un exposé sur les défis et les avantages de la création d'une classe moyenne viable, dans le cadre du suivi des conclusions et recommandations du Sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) sur l'emploi et la réduction de la pauvreté.

À l'appui du processus d'intégration, le Bureau a prêté son concours à la CEDEAO pour l'élaboration de documents de base contenant des plans d'action détaillés dans chacun des quatre domaines prioritaires définis dans le plan stratégique à moyen terme de cette Communauté, à savoir: i) maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité; ii) promotion et facilitation du commerce au sein de la sous-région, notamment le commerce électronique et les accords de partenariat économique avec d'autres blocs régionaux; iii) gestion des migrations; et iv) rationalisation institutionnelle.

Le Bureau a également continué de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies dans le cadre du système des coordonnateurs résidents de l'ONU, en vue de l'harmonisation des programmes et des activités. Un exemple éloquent de cette collaboration a été le travail accompli en commun pour le suivi des progrès réalisés dans la poursuite des OMD dans les pays de la sous-région.

En collaboration avec le siège de la CEA, la BAfD et le PNUD, le Bureau a participé, en

mars 2005 au Nigéria, à des services consultatifs d'appui aux pays, qui étaient organisés pour la première fois afin d'évaluer l'état de préparation du pays pour l'auto-évaluation et d'apporter un appui aux institutions nationales et aux parties prenantes engagées dans le processus d'évaluation. La mission a eu des échanges avec un large éventail de parties prenantes et a apporté une contribution active au processus.

Le Bureau se prépare actuellement à organiser, à Bamako, en collaboration avec la CEDEAO, l'UEMOA et la CEN-SAD, le Forum sur l'investissement en Afrique de l'Ouest.

B. Programme ordinaire de coopération technique

Outre les activités menées dans le cadre du programme de travail central et décrites plus haut, la CEA est mandatée pour aider ses États membres et leurs institutions à mettre au point et à renforcer les capacités nécessaires pour concevoir et appliquer des politiques et programmes de développement grâce aux activités de coopération technique, dont une composante majeure est le programme ordinaire de coopération technique. À cet égard, les activités de coopération technique de la CEA viennent utilement compléter ses activités exécutées dans le cadre du programme de travail ordinaire. La coopération technique - qui revêt la forme de services consultatifs régionaux fournis sur demande, de stages de formation et de séminaires, de bourses et de projets opérationnels - a pour but de renforcer les capacités nationales afin de relever des défis critiques pour le développement. Déployée dans les diverses divisions chargées du programme, l'équipe de conseillers régionaux de la CEA effectue des missions consultatives et fournit une assistance technique aux pays qui en font la demande, en vue de résoudre des problèmes clairement définis et des aspects techniques précis dans divers secteurs. Pendant l'exécution du programme d'assistance, la CEA intensifie sa collaboration et sa coopération avec d'autres

prestataires d'assistance technique aux niveaux national, sous-régional et régional. L'essentiel des ressources mises à la disposition du secrétariat pour financer les activités de coopération technique vient du chapitre 23 du budget ordinaire de l'ONU, du Compte de l'ONU pour le développement aussi bien que d'organismes partenaires de l'ONU.

Ces dernières années et dans le cadre de son processus de revitalisation, le secrétariat a fait des efforts pour recentrer son programme de coopération technique sur des activités multidisciplinaires intégrées à plus long terme dans des créneaux où il jouit d'un avantage comparatif. Ces efforts se sont poursuivis au cours de la période considérée, l'accent étant mis sur le renforcement de la capacité des États membres de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que les recommandations et conclusions des autres grandes conférences mondiales, et les objectifs et priorités du NEPAD. Aussi, la coopération technique est-elle actuellement centrée sur les domaines suivants: *statistique; gestion des ressources en eau et développement durable; promotion des pratiques de bonne gouvernance en vue du développement durable; intégration des questions de genre dans les programmes de développement, l'accent étant mis sur la promotion des droits fondamentaux et juridiques des femmes ainsi que leur autonomisation économique; l'exploitation des technologies de l'information et de la communication pour le développement; et le renforcement des capacités en vue des négociations commerciales dans le cadre multilatéral de l'OMC.*

L'assistance technique dans le domaine de la statistique vise à renforcer les capacités nationales pour la collecte de données et la mise au point des indicateurs requis pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement, y compris les progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Face à la demande croissante de données exactes, fiables et complètes émanant des États membres, un grand effort a été consacré, au cours de la période considérée, à la relance des fonctions statistiques du program-

me de travail de la CEA. Dans le cadre de cet effort, en étroite collaboration avec la BAFD, le PARIS 21 et la Banque mondiale, la CEA a créé en mai 2004 le Conseil consultatif sur la statistique en Afrique, afin de disposer d'un forum pour la recherche de consensus sur les questions pertinentes et nouvelles dans le domaine de la statistique. La première réunion du Conseil consultatif, qui s'est tenue à Addis-Abeba en mai 2004, a regroupé des experts en statistique venant d'Afrique et d'ailleurs, qui ont examiné le cadre stratégique et le plan de travail, y compris les arrangements en matière de gouvernance du Conseil. Les préparatifs de la deuxième réunion du Conseil, prévue en avril 2005, sont en cours. Au nombre des autres activités de coopération technique menées dans le domaine de la statistique, figuraient les suivantes: participation à la deuxième réunion du réseau international pour les enquêtes auprès des ménages, tenue à Genève en septembre 2004, qui a permis d'établir officiellement le réseau; et stage de formation en groupe sur la gestion des systèmes statistiques, prévu à Dakar en avril 2005, à l'intention des étudiants du Département de statistiques et de démographie de l'École nationale d'économie appliquée.

L'assistance technique de la CEA dans le domaine de **la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau** a été axée sur les organisations de gestion des bassins fluviaux et les CER, afin de renforcer leur capacité de mettre au point des stratégies et des plans intégrés de gestion des ressources en eau, orientés vers l'irrigation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement au niveau des ménages et des mécanismes novateurs de financement. Afin de traduire en mesures concrètes les engagements de la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau, la Commission a continué de renforcer les capacités pour soutenir les pays africains et les aider à élaborer et à appliquer des traités et protocoles sur les ressources en eau partagées, qui aborderont des sujets comme la qualité et l'utilisation de l'eau, la production d'énergie hydroélectrique, la gestion des inondations et le règlement des différends.

La CEA a publié le Rapport intérimaire sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, censé servir d'outil de contrôle pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Vision africaine de l'eau en 2025 ainsi que des objectifs mondiaux tels que ceux du Millénaire pour le développement. Le rapport était fondé sur un petit échantillon de 10 rapports de pays. Depuis mars 2004, 20 autres rapports de pays ont été commandés, qui serviront de base à l'établissement des rapports sous-régionaux sur la mise en valeur des ressources en eau. Un programme de la CEA portant sur le renforcement des capacités a été lancé au niveau sous-régional, dans le but de rendre opérationnelle la base africaine de données et d'informations sur l'eau. Ce programme doit permettre de présenter la base de données et de mettre en place les réseaux sous-régionaux de parties prenantes qui non seulement utiliseront les informations fournies mais aussi contribueront à apporter des informations nationales sur une base régulière. Une grande réalisation de la composante renforcement des capacités a été l'organisation de cinq stages de formation régionaux regroupant plus de 200 participants du secteur de l'eau de toute l'Afrique. Ces derniers serviront d'agents de coordination pour étendre la portée de la base de données et d'informations au niveau national au cours de la prochaine phase, prévue de 2006 à 2008.

Concernant l'élaboration de politiques, la CEA a mis au point la politique nationale de l'eau et de l'énergie pour la Sierra Leone, et compte tenu de son succès, des demandes analogues ont été reçues de la République du Congo et constitueront un volet distinct du travail futur au niveau national. Dans le cadre des efforts tendant à soutenir les réseaux qui ont représenté les scientifiques et universitaires africains à la Conférence panafricaine, le Groupe des Nations Unies pour l'eau en Afrique a lancé la Revue africaine de l'eau, fondée sur les principaux problèmes identifiés dans la Vision africaine de l'eau en 2025, afin de donner une impulsion à la recherche autochtone pour l'orienter vers des questions liées aux ressources en eau de l'Afrique au sens le plus large du terme, avec en jeu

non pas seulement les aspects techniques, mais aussi les aspects sociaux, économiques et environnementaux. La Commission a organisé, à Addis-Abeba en mars 2005, la onzième session annuelle du Groupe des Nations Unies pour l'eau en Afrique, afin de définir un plan de mise en œuvre de la *Décennie internationale pour l'action: l'eau pour la vie, 2005-2015*.

Dans le domaine de la **promotion de la bonne gouvernance**, l'assistance technique a été consacrée à l'application de certaines des recommandations clefs d'ADF IV, qui s'est tenu en octobre 2004 sur le thème: *Gouvernance pour une Afrique en marche*. Dans la Déclaration de consensus d'ADF, le renforcement des capacités a été cité parmi les éléments clefs de l'examen de la gouvernance et des défis qu'elle pose en Afrique. Dans ce contexte, le renforcement des institutions de gouvernance d'Afrique a été une activité importante de la CEA, l'accent étant mis en particulier sur l'amélioration de la qualité technique des instruments du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la documentation de base et l'analyse des documents de réflexion en tant qu'élément de la contribution de la Commission aux évaluations techniques actuellement en cours. Dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités institutionnelles des parlements, l'assistance technique a porté sur l'amélioration et l'adaptation des indicateurs pour une évaluation thématique et globale de la gouvernance aux niveaux national, sous-régional et régional. La Commission a également prêté son concours pour le renforcement des capacités des institutions (étatiques comme non étatiques), afin de les aider à suivre et à évaluer l'état de la bonne gouvernance en Afrique, tout en examinant la pertinence et l'adéquation des indicateurs de gouvernance actuels (analyse quantitative et qualitative) dans l'évaluation de l'état de la gouvernance sur le continent.

L'année considérée a vu une intensification des activités visant à pérenniser les progrès réalisés pour développer la société de l'information en Afrique grâce à l'aide apportée en vue de la conception et de la finalisation des plans et stratégies pour l'infrastructure nationale de l'information

et de la communication (INIC) des pays suivants : Cameroun, Comores, Gambie, Ghana, Lesotho, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda et Swaziland. Pour compléter ces activités, une assistance a été fournie à plusieurs CER (COMESA, CAE, CEDEAO et UMOA) pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans relatifs à l'infrastructure régionale de l'information et de la communication (RICI) et pour l'harmonisation des politiques et plans. De surcroît, plusieurs États membres ont reçu une assistance pour le renforcement de leurs capacités en vue des négociations sur les questions liées aux TIC, en préparation de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Tunis en novembre 2005.

Dans le domaine de la **promotion de la femme**, l'assistance technique a été centrée sur deux aspects principaux : la promotion des *droits fondamentaux et juridiques des femmes et le renforcement de l'autonomisation économique des femmes*. Dans le cadre de la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, la CEA a prêté assistance au Gouvernement djiboutien en vue de la mise en œuvre de sa stratégie nationale pour la promotion de la femme et un programme a été mis au point pour renforcer la capacité des membres du comité chargé de rédiger le premier rapport national de Djibouti sur l'application de la Conférence sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, un programme de sensibilisation pour intégrer les droits fondamentaux des femmes dans les systèmes d'enseignement de type scolaire et non scolaire a été conçu, afin de renforcer la capacité du pays d'appliquer la Convention et de réaliser les Objectifs du Millénaire liés au genre. Une assistance a également été fournie aux ministres de la CEDEAO chargés de la femme, de la famille et de l'enfant pour l'organisation de deux réunions consultatives interministérielles (Lomé, juillet 2004 et Burkina Faso, décembre 2004), qui ont débouché sur la mise en place du mécanisme consultatif ministériel sur le genre au sein de la CEDEAO et la création, au niveau sous-régional, d'un conseil des femmes pour la paix en Afrique de l'Ouest. Ces décisions ont

été passées en revue et entérinées par les ministres de la CEDEAO chargés de la femme et de la famille lors d'une réunion consultative tenue à Ouagadougou en décembre 2004. La CEA a prêté son concours technique à cette réunion, dont les participants ont adopté une résolution exhortant les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à mettre en œuvre la Déclaration des chefs d'État de l'UA sur l'égalité des sexes, adoptée en juillet 2004 à Addis-Abeba.

S'agissant de l'autonomisation socioéconomique des femmes, la CEA a fourni une assistance technique aux Gouvernements libérien et ougandais pour l'élaboration de stratégies d'intégration des questions de parité hommes-femmes, l'objectif étant de réaliser les objectifs du Millénaire liés à la parité hommes - femmes. Plusieurs responsables gouvernementaux ainsi que des responsables d'ONG ont reçu une formation sur la sensibilisation au genre. Au cours de la période considérée, deux centres sous-régionaux pour le développement, en somme des mécanismes pour le développement des entreprises, ont été créés (en Afrique orientale et en Afrique de l'Ouest), l'objectif étant d'améliorer l'accès des femmes au marché par l'échange d'informations et la collaboration en réseau.

Pour ce qui est du renforcement du **commerce et de l'intégration régionale**, l'aide a porté sur les négociations commerciales et les incidences de la libéralisation du commerce dans le cadre des APE actuellement en cours de négociation entre l'Afrique et l'UE, ainsi que sur les défis et les opportunités pour l'Afrique d'initiatives spéciales telles que l'Initiative «Tout sauf les armes» et la Loi des États-Unis en faveur de la croissance et des opportunités de l'Afrique (AGOA). C'est ainsi que l'Éthiopie a bénéficié d'une aide pour les questions liées à l'évaluation et à la négociation des APE. La CEA a également contribué activement au troisième forum de négociation régional du COMESA sur l'évaluation de l'impact des APE, tenu à Antananarivo en octobre 2004, et qui a abouti à l'élaboration d'une position commune concernant les négociations. Préalablement à la sixième réunion des membres COMESA de l'Assemblée parlementaire

commune ACP-UE, un séminaire a été organisé pour sensibiliser les représentants de l'Assemblée parlementaire aux défis que posent les APE pour le COMESA. La Commission a également apporté une contribution de fond à un atelier organisé en octobre 2004 par la Consumer Unity and Trust Society (CUTS), une ONG régionale basée à Nairobi, sur la conceptualisation des liens entre le commerce et la pauvreté.

C. Autres programmes: appui du système des Nations Unies au NEPAD

À mesure que s'accélère la mise en œuvre du NEPAD, le système des Nations Unies se révèle être l'un des principaux piliers du soutien international à cette initiative. La nature et la portée de son appui se sont élargies au cours de l'année écoulée. Cet appui englobe diverses activités, notamment l'assistance technique pour le développement institutionnel, le renforcement des capacités, l'élaboration de projets, la mobilisation de ressources et les activités de plaidoyer. Convoquée par la CEA, la réunion consultative régionale des organismes des Nations Unies oeuvrant en Afrique est le mécanisme permettant de fournir l'appui au niveau régional. La consultation régionale a établi sept groupes thématiques autour desquels s'articule l'appui en faveur du NEPAD. Ces groupes, dont les domaines d'activités correspondent en gros aux priorités et aux stratégies du NEPAD, sont les suivants: développement des infrastructures; gouvernance, paix et sécurité; agriculture, commerce et accès aux marchés; environnement, population et urbanisation; mise en valeur des ressources humaines, emploi et virus de l'immunodéficience humaine/syndrome immunodéficientaire acquis (VIH/sida); science et technologie; communication, plaidoyer et diffusion.

En juillet 2004, la CEA a convoqué à Addis-Abeba la sixième consultation régionale en vue d'examiner les progrès enregistrés par les groupes et l'assistance des organismes des Nations

Unies immédiatement requise pour faire avancer le processus, ainsi que de faire face à certains des défis et préoccupations et de tracer la voie à suivre. Les participants ont indiqué que d'importants progrès avaient été accomplis par les sept groupes thématiques, progrès allant de l'identification de sujets d'intérêt commun dans le travail, à l'élaboration de plans d'action, sans compter la mobilisation de ressources, la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales africaines de même qu'avec le secrétariat du NEPAD, et la mise en œuvre effective des projets et activités.

En dépit des progrès réalisés, le système des Nations Unies se heurte, dans son appui au NEPAD au niveau régional, à un certain nombre de défis et de contraintes. Premièrement, tout engagement financier accru du système des Nations Unies envers les programmes du NEPAD dépendra, dans une large mesure, de l'obtention par les organismes du système de ressources additionnelles en faveur de ces programmes. Deuxièmement, si les organisations du système des Nations Unies œuvrent actuellement ensemble dans de nombreux domaines, le manque de ressources financières additionnelles n'en limite pas moins la portée de toute activité supplémentaire commune et la souplesse dans l'exécution. Troisièmement, pour qu'elles puissent faire davantage de progrès, les entités de l'ONU devraient resserrer leur collaboration pour parvenir à une plus grande cohérence opérationnelle dans leurs divers programmes à l'appui du NEPAD, en ayant recours aux mécanismes de coordination existant au niveau régional.

Outre les activités collectives menées par le système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, une assistance spécifique a été offerte par diverses entités de l'ONU, dans le cadre de leurs mandats respectifs, le but étant de compléter le travail entrepris dans les différents groupes thématiques. À titre d'exemple, la CEA soutient activement l'application du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Elle a contribué à l'élaboration de certains de ses codes et normes, fourni à son secrétariat des données nationales sur l'économie et la gouvernance et participé à

des missions d'appui envoyées par ledit secrétariat dans six pays. Elle a également collaboré étroitement avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, en particulier la BAFD et les communautés économiques régionales, pour appuyer le développement des infrastructures du NEPAD.

Il existe d'autres formes de soutien de la CEA au NEPAD. Compte tenu de l'accent mis par le Nouveau Programme sur les partenariats, la Commission œuvre avec le secrétariat de l'OCDE à l'élaboration d'un cadre pour la responsabilité mutuelle et la cohérence des politiques, cadre qui servira de base à de nouvelles relations entre les pays africains et leurs partenaires de développement. Un des dividendes potentiels de cet effort est une efficacité accrue de l'aide.

Pour s'attaquer aux divers défis posés en matière de gouvernance par le VIH/sida, le Secrétaire général de l'ONU a créé, en février 2003, un organe de haut niveau, à savoir la Commission du VIH/sida et de la gouvernance en Afrique (CVGA), placée sous la présidence du Secrétaire exécutif de la CEA. Cette Commission, dont

le secrétariat se trouve à la CEA, complétera les travaux analytiques et les activités de plaidoyer du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que d'autres initiatives en cours. Depuis sa mise en place, le secrétariat de ladite Commission a engagé de vastes consultations avec toute une gamme d'experts, afin de parvenir à un cadre de recherche qui permettra d'examiner l'impact de la pandémie sur les questions clés que sont la gouvernance et le développement économique, et de préconiser des mesures pour en inverser le cours. Afin de faire en sorte que les résultats des travaux de recherche de la Commission soient étayés par des travaux empiriques effectués sur le terrain, cinq forums interactifs ont été organisés en 2004, au Botswana, au Cameroun, en Éthiopie, au Ghana et au Mozambique, et il est envisagé d'en organiser d'autres en 2005. Les résultats de ces forums constitueront une contribution au rapport final de la Commission du VIH/sida et de la gouvernance en Afrique, attendu fin 2005. De plus, par ses travaux analytiques et son assistance technique dans plusieurs domaines importants, la CEA soutient la mise en œuvre des priorités du NEPAD, dont la plupart figurent au centre de son propre mandat.

CHAPITRE III

Réunions des organes subsidiaires, notamment les Comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux de la CEA

Le présent chapitre contient le résumé des débats, y compris les décisions, résolutions et recommandations adoptées par les organes subsidiaires qui ont tenu des réunions depuis la dernière session de la Commission en mai 2004. Au cours de la période examinée, les organes subsidiaires suivants de la Commission ont tenu des réunions: Comité du développement humain et de la société civile; Comité de l'information pour le développement (CODI); Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord; Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale; Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe; Comité de la coopération et de l'intégration régionales; Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est; Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest; Bureau du Comité du développement durable.

En général, ces réunions ont permis de mettre en contact des décideurs et d'autres parties prenantes, notamment des experts en matière de développement, pour enrichir et orienter les activités de la CEA dans divers domaines sectoriels. Dans l'ensemble, les réunions des comités intergouvernementaux d'experts ont permis d'examiner la situation économique et sociale dans chaque sous-région et de recommander des politiques, stratégies et programmes visant à accélérer le développement et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

1. Le Comité du développement humain et de la société civile (4-6 mai 2005)

La troisième réunion du Comité du développement humain et de la société civile s'est tenue en mai 2005 sur le thème *Participation et partenariats pour améliorer le développement et la gouvernance en Afrique*. Les participants à la réunion ont souligné combien la participation et les partenariats aux niveaux de la société civile, des pouvoirs publics et du secteur privé étaient importants pour renforcer la transparence dans le secteur public, d'améliorer l'équilibre des pouvoirs au sein du gouvernement et de renforcer l'efficacité et la responsabilité dans le processus budgétaire national et la prestation de services viables d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

La CEA a élaboré et présenté trois documents directifs qui ont servi à orienter les débats. Ces documents ont porté principalement sur les questions relatives à l'approche participative de l'établissement du budget national, au partenariat public-privé en vue de la prestation des services sociaux que sont l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et aux stratégies en vue de promouvoir une participation effective des parties prenantes au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Dans ces documents, la CEA

a fait ressortir de précieuses leçons et données d'expérience qui serviront de meilleures pratiques, en particulier des approches, stratégies et mécanismes permettant de relever les nombreux défis liés à la participation des parties prenantes et au partenariat dans le cadre des processus de développement et de gouvernance en Afrique.

2. Comité de l'information pour le développement (CODI), 23-28 avril 2005

La quatrième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI IV) s'est tenue à Addis-Abeba en avril 2005 sur le thème *L'information en tant que ressource économique*. En s'inspirant des conclusions des travaux de CODI III, les participants à la réunion ont examiné les principales questions de développement de l'Afrique figurant dans le plan de travail de la CEA et concernant l'économie de l'information et du savoir.

Le Comité a adopté un plan d'action visant à accélérer les progrès dans la mise en place d'une économie solide de l'information et du savoir, qui puisse stimuler la croissance économique et promouvoir le développement durable. Le plan d'action comprend également des recommandations sur les moyens d'utiliser les ressources dans le domaine de l'information pour promouvoir la croissance dans plusieurs domaines essentiels tels que la statistique, la géo-information et le développement des services de bibliothèque.

3. Dixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord, 13-15 avril 2005

La dixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord s'est tenue à Tanger (Maroc) en avril 2005. Les participants à cette réunion ont notamment examiné les questions suivantes: la situation éco-

nomique et sociale de la sous-région, du point de vue de l'amélioration des politiques macroéconomiques, de la diversification économique, de la participation des femmes aux activités économiques, de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux du NEPAD; et un plus grand recours aux TIC pour assurer le développement.

Lors de l'examen de la situation économique et sociale en Afrique du Nord, le Comité a souligné que les responsables politiques et autres décideurs devaient s'employer, en particulier, à résoudre le problème du chômage et à promouvoir l'esprit d'entreprise dans la sous-région.

En ce qui concerne les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des OMD en Afrique du Nord, le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport d'activité du Bureau, qui constituait selon lui un important outil permettant de suivre les progrès accomplis pour atteindre les OMD dans le cadre du NEPAD. Les débats ont également fait ressortir les principaux défis que la sous-région devait relever en vue de réaliser lesdits Objectifs à l'horizon 2015. Le Comité a préconisé, à cet égard, un recours accru aux TIC pour relever les principaux défis de développement de la sous-région.

4. Vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale, 13-15 avril 2005

La vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale s'est tenue à Douala (Cameroun) en avril 2005. Les participants à la réunion ont examiné les questions relatives à la situation économique et sociale en Afrique centrale, les défis à relever et les perspectives en matière d'intégration régionale, en particulier du point de vue du développement sectoriel, l'orientation future du programme de travail du Bureau sous-régional et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des OMD. La réu-

nion du Comité intergouvernemental d'experts s'étant tenue immédiatement après la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'emploi et les stratégies de réduction de la pauvreté, les participants ont également examiné les conclusions de cette réunion technique. La réunion du Comité intergouvernemental d'experts a permis, également, de faire connaître les conclusions des principales réunions de la CEA telles que le quatrième Forum pour le développement de l'Afrique et la septième Conférence régionale sur les femmes.

Les participants ont procédé à un échange de données d'expérience concernant les principales questions de développement telles que la croissance économique, le commerce, l'emploi et la mise en œuvre des initiatives régionales, y compris la mise en place des infrastructures et l'amélioration de la gouvernance. S'agissant du renforcement du processus d'intégration dans la sous-région de l'Afrique centrale, ils ont préconisé d'augmenter le nombre des instruments de convergence économique qui permettent de mettre en œuvre des plans tels que le «*Programme économique régional de l'Afrique centrale*». Pour ce faire, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a été invité à continuer de fournir une assistance technique à deux communautés économiques régionales, à savoir la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), en vue de les aider à harmoniser leurs programmes et activités. Le Bureau sous-régional en Afrique centrale devrait dans ce cadre axer principalement son assistance sur la promotion de l'intégration régionale, la poursuite de la mise en place des infrastructures, le commerce et la réalisation des OMD et du NEPAD.

Pour ce qui est des principales directives du récent Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur le rôle de l'emploi dans la réduction de la pauvreté en Afrique, les participants ont aligné leur position sur les conclusions des études menées par le Bureau sous-régional en Afrique centrale et d'autres organismes des Nations Unies, en particulier concernant les lacunes des

réformes macroéconomiques dans le domaine social. Ils ont recommandé que le Bureau sous-régional poursuive ses études sur les stratégies de réduction de la pauvreté, en mettant l'accent sur l'emploi qui joue un rôle catalyseur dans la réduction de la pauvreté dans la sous-région.

Les recommandations formulées par les participants aideront le Bureau sous-régional à mettre ses activités en adéquation avec les besoins de la sous-région. Elles permettront également de résoudre les problèmes liés au renforcement des capacités en vue d'assurer le développement économique, l'intégration régionale et le développement sectoriel en Afrique centrale.

5. Onzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe, 6-8 avril 2005

La onzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue à Maputo en avril 2005. Le Comité a examiné la situation économique et sociale dans la sous-région, en mettant en particulier l'accent sur les progrès réalisés et les perspectives en ce qui concerne la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des OMD. Il a également reçu un rapport du siège de la CEA et des partenaires de développement sur les conclusions de l'atelier sur les négociations concernant les accords de partenariat économique (APE). Les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- a) En ce qui concerne la situation économique et sociale, la CEA a été invitée à aider les États membres à renforcer les capacités sous-régionales dans le domaine de la statistique. Le Comité lui a également demandé d'élaborer une stratégie pour résoudre le problème de l'insécurité alimentaire dans la sous-région, stratégie s'appuyant sur des subventions et d'autres mécanismes de crédit qui permettent d'accroître la production.

- b) Pour ce qui est du NEPAD, le Comité a souligné qu'il convenait de veiller à la complémentarité des objectifs poursuivis et des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD, de la réalisation des OMD et de l'application des stratégies de réduction de la pauvreté. Il a estimé qu'il faudrait également mettre l'accent sur la diversification des capacités de production pour réduire le niveau de la pauvreté dans la sous-région. Il a invité les États membres à intégrer les priorités du NEPAD dans leurs politiques et programmes. Il a demandé également que lui soit présenté, à sa prochaine réunion, un autre rapport sur le NEPAD, qui serait élaboré en collaboration avec le secrétariat de ce dernier.
- c) S'agissant de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Comité a demandé l'établissement d'un tableau, aux fins de comparaison, pour indiquer les progrès réalisés quant à chacun des Objectifs dans tous les pays. Il a également estimé qu'il fallait mesurer les écarts actuels dans la réalisation des Objectifs. Il a, en outre, proposé la rédaction d'une étude sur les conséquences de l'exode des compétences dans le secteur social. De surcroît, il a proposé d'améliorer la collecte des données, le suivi et l'évaluation, en particulier au niveau des ménages où les incidences de l'épidémie du VIH/sida sont les plus graves. Il a, également, suggéré que des représentants d'ONUSIDA participent à la prochaine réunion du Comité, compte tenu de la gravité de la pandémie dans la sous-région.

6. Comité de la coopération et de l'intégration régionales, 23-25 mars 2005

La quatrième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue à Addis-Abeba en mars 2005.

Le Comité a examiné le programme de travail actuel et les activités futures de la CEA dans le domaine de la promotion du commerce et de l'intégration économique en Afrique, ainsi que les activités prioritaires de la Commission pour la prochaine période biennale 2006-2007. Il a également examiné les politiques et modalités de mise en œuvre de l'intégration régionale au niveau national, passé en revue les progrès accomplis en matière de commerce intra-africain et les perspectives d'intensification de ce commerce et fait le point de la situation sur les négociations commerciales internationales dans le cadre de l'OMC et les accords de partenariat économique avec l'UE.

Pour orienter les débats, la CEA a élaboré trois rapports sur les questions de coopération et d'intégration régionales, en tant que moyens de surmonter les principaux obstacles au commerce intra-africain et à la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale au niveau national. Pour accroître le commerce intra-africain, le Comité a recommandé aux États africains de renforcer et d'accélérer la mise en place des zones de libre-échange dans les sous-régions. Pour ce faire, les États devraient redoubler d'efforts afin de diversifier leurs économies. Ils devraient, également, renforcer les infrastructures intrarégionales et interrégionales et adopter des politiques qui assurent la stabilité des cadres macroéconomiques et favorisent le développement des échanges. Les recommandations du Comité seront présentées aux ministres africains du commerce lors de leur prochaine réunion, qui se tiendra au Caire en mai 2005.

7. Neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est, 14-18 mars 2005

La neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est s'est tenue à Kigali en mars 2005 sur le thème *Accélérer la réduction de la pauvreté et améliorer les conditions socioéconomiques en Afrique de l'Est*.

Au cours de la réunion, les participants ont examiné la situation sociale et économique dans la sous-région, en particulier les questions relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à l'emploi des jeunes. Ils ont également examiné les questions intersectorielles telles que la parité hommes-femmes, le VIH/sida, les conclusions des conférences internationales sur la situation dans la région des Grands Lacs et les liens entre les divers programmes de coopération pour le développement.

Les recommandations suivantes ont été formulées:

- a) En ce qui concerne la situation socioéconomique, le Comité a recommandé d'harmoniser la définition, au plan macroéconomique, des stratégies de réduction de la pauvreté avec celle des OMD et de continuer d'élaborer ces stratégies en se fondant sur une approche participative et inclusive, intégrant toutes les différentes couches de la population. Il s'est déclaré préoccupé par les conséquences négatives des conflits et des déplacements de populations qui en résultaient. Il a en outre recommandé que les questions relatives à la bonne gouvernance et à la prévention des conflits soient intégrées dans les stratégies de réduction de la pauvreté.
- b) Concernant le développement agricole et la sécurité alimentaire, le Comité a souligné qu'il fallait intégrer la science et les connaissances locales à la Révolution verte africaine. La CEA a été invitée, à cet égard, à aider les États membres à acquérir les compétences et les ressources nécessaires pour élaborer les plans d'action relatifs aux OMD qui permettront de développer des technologies dans le domaine de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles. Elle a été invitée, également, à créer un cadre permettant de partager l'information et les connaissances sur la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire, les meilleures pratiques dans les services

de vulgarisation et les technologies qui réduisent les pertes après récolte.

- c) Pour ce qui est de l'emploi des jeunes, le Comité a noté que la CEA devrait convoquer officiellement un groupe de travail sur l'emploi des jeunes et la réduction de la pauvreté en marge de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.

8. Huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest, 3-5 mars 2005

La huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue à Ouagadougou en mars 2005, sur le thème *Progrès et perspectives en ce qui concerne la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en Afrique de l'Ouest*. Le Comité a étudié le thème du point de vue de la situation sociale et économique de la sous-région, en particulier en ce qui concerne la question de l'emploi et la possibilité d'harmoniser les comptes nationaux pour faciliter la convergence macroéconomique dans le cadre du programme de coopération monétaire de la CEDEAO.

- a) S'agissant de la situation socioéconomique, le Comité a noté que depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire l'Afrique de l'Ouest avait enregistré des résultats contrastés. Il a adopté, à cet égard, un ensemble de recommandations concernant, notamment, la poursuite des réformes structurelles et sectorielles; le renforcement de la mobilisation de l'épargne intérieure; la promotion de l'investissement dans le secteur privé et les agro-industries; la diversification des exportations; une répartition plus rationnelle des dépenses publiques et l'amélioration

ration des mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

- b) En ce qui concerne la promotion de l'emploi et la création d'emplois, le Comité a estimé que les efforts actuels en la matière devraient figurer dans les cadres macroéconomiques et les stratégies de réduction de la pauvreté, comme c'est le cas déjà dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest. Il a recommandé, en outre, que les stratégies de réduction de la pauvreté, qui sont en général à court terme, aient pour objet la réalisation des buts visés dans les OMD, lesquels sont à long terme.
- c) Pour ce qui est de la production de données statistiques, le Comité a également examiné les obstacles à l'harmonisation et à la convergence des politiques économiques en vue de l'intégration monétaire de la sous-région. Il a encouragé la CEA à poursuivre ses efforts pour consolider l'intégration régionale, en tant qu'élément essentiel du développement de la sous-région. Il s'est également félicité, à cet égard, de l'élaboration récente du plan stratégique à moyen terme de la CE-DEAO, qui déterminera le programme pour le développement de l'institution.

9. Bureau du Comité du développement durable, 24 novembre 2004

Le Bureau de la troisième réunion du Comité du développement durable s'est réuni le 24 no-

vembre 2004 pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la troisième réunion dudit Comité et définir le programme de travail de la quatrième réunion qui doit se réunir en octobre 2005. La réunion d'octobre sera consacrée au thème *Fostering sound land-based resources management in Africa (Promouvoir une gestion judicieuse des ressources de la terre en Afrique)*. Le Comité devra examiner les thèmes de discussion suivants: amélioration de la formulation et de la mise en œuvre des politiques foncières en Afrique; exploitation des ressources en eau en vue du développement durable; renforcement du partenariat entre les secteurs public et privé pour une mise en valeur durable des ressources minérales en Afrique; et moyens de rendre viable le secteur énergétique africain. Le Comité étant l'organe régional pour l'Afrique de la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies, ces questions sont conformes aux thèmes qui seront examinés, au niveau mondial, lors de la quatorzième session de la Commission du développement durable en avril 2006, axée sur l'énergie, le développement industriel, la pollution et les changements climatiques.

économique a conclu, à sa session de Kampala en mai 2004, qu'il convenait d'intégrer des indicateurs de performance réalistes et mesurables dans les procédures de suivi et d'évaluation utilisées par la Commission.

Au cours de l'année écoulée, la CEA a intensifié les efforts visant à concevoir des mécanismes de suivi appropriés et une stratégie d'information et à améliorer la diffusion de ses produits et ses publications dans le cadre d'une stratégie globale de communication. Elle a mis au point de nouvelles directives opérationnelles pour une meilleure gestion des programmes et révisé celles qui existaient déjà. Un nouveau système de présentation des résultats des programmes a été adapté pour inclure les enseignements tirés du suivi de la mise en œuvre du programme concerné, l'évaluation des résultats et les auto-évaluations systématiques qui seront effectuées pendant le dernier trimestre de 2005.

Conformément aux méthodes de gestion appliquées dans tout le système des Nations Unies, les directeurs des programmes de la CEA sont tenus pleinement responsables de l'obtention des résultats de leurs sous-programmes respectifs. La Commission étudie actuellement à cet égard la possibilité de relier l'exécution d'un programme au comportement professionnel de chacun des directeurs de programme et des responsables opérationnels en vertu d'un système de type pacte sur les résultats, mis au point actuellement dans le cadre du programme de renforcement institutionnel.

Il est indispensable de mieux ancrer l'évaluation de l'efficacité dans le contexte plus général des priorités et des objectifs des États membres compte tenu de l'importance accrue accordée aux résultats. L'établissement du budget-programme de la CEA pour l'exercice biennal 2006-2007 est une étape importante dans cette direction souhaitée car il donne l'occasion aux États membres d'approuver des orientations générales précises pour le programme de travail, et il y a été tenu compte des observations et des recommandations formulées par différents organes délibérants et de contrôle interne.

La CEA entend renforcer encore sa fonction d'évaluation de façon à pouvoir utiliser efficacement les conclusions des évaluations grâce à la présentation en temps opportun de rapports d'évaluation et de suivi. Ces résultats serviront de base au prochain cycle de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation, et à l'élaboration des politiques. En outre, les évaluations internes et externes seront étoffées pour répondre aux priorités, aux objectifs et aux attentes spécifiques des États membres et d'autres partenaires de la Commission.

B. Amélioration des systèmes de gestion des ressources financières et humaines

La recherche de l'excellence dans la mise en œuvre et l'exécution des programmes exige le renforcement de la gestion des ressources humaines, notamment le perfectionnement des compétences du personnel grâce à la formation, et l'amélioration des systèmes de programmation et de budgétisation. L'une des caractéristiques centrales des réformes de la CEA a été l'accent mis sur les ressources en personnel et sur la valorisation de ces dernières grâce à un recrutement sélectif et à un programme complet de perfectionnement des compétences pour toutes les catégories de fonctionnaires. Les succès des années précédentes ont permis d'enregistrer des progrès considérables à cet égard en 2004 où 57 postes d'administrateur et 90 postes d'agent des services généraux ont été pourvus et 145 agents des services généraux ont été promus suite à la mise en œuvre du programme de reclassement des postes.

De même, la valorisation des ressources humaines a bénéficié d'une meilleure planification et d'une formation plus ciblée. Des plans annuels ont été institués pour le perfectionnement des compétences techniques et informatiques, la formation à la gestion et à la supervision, la va-

lorisation des services généraux et les ateliers de formation à la rédaction. Un centre de documentation sur les carrières a été ouvert en octobre 2004, sa mission étant d'aider le personnel en ce qui concerne la planification des carrières et le développement des aptitudes personnelles. De mini-séminaires sur les techniques d'entretien, la rédaction d'un curriculum vitae, l'aptitude à la communication, la maîtrise du stress et l'aménagement des horaires seront bientôt offerts.

Le budget ordinaire de l'ONU est la principale source de financement des activités de base de la CEA. Toutefois, en raison de la politique de croissance zéro appliquée ces dernières années au sein de l'Organisation, cette base se rétrécit en termes réels, ce qui a empêché la réalisation de certaines priorités. En plus de l'apport du budget ordinaire de l'ONU, le budget opérationnel total de la CEA comprend des ressources supplémentaires provenant de donateurs bilatéraux et multilatéraux, notamment les institutions spécialisées des Nations Unies.

Des résultats remarquables ont été obtenus en 2004 pour ce qui est de la mobilisation de fonds extrabudgétaires par l'intermédiaire de plusieurs partenaires habituels et de quelques nouveaux partenaires qui ont fourni un financement à l'appui du renforcement des capacités dans certains domaines prioritaires. En plus de l'élargissement de la base des donateurs, l'amélioration de la relation de la CEA avec certains des prin-

cipaux donateurs a conduit à un changement d'orientation, l'appui fragmenté à des activités cédant le pas à un appui institutionnel pluriannuel des donateurs à des programmes de la Commission dans des domaines fondamentaux. Cette forme d'appui permet une plus grande souplesse dans l'affectation des ressources et une plus grande prévisibilité.

La tendance actuelle à la hausse du financement extrabudgétaire doit être renforcée si l'on veut garantir le succès de l'exécution du programme de travail en expansion de la CEA. La Commission compte y parvenir en mobilisant des ressources additionnelles des États membres par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA), qui a été relancé par suite d'une décision de la Conférence des ministres de la CEA à sa session de 2004. De telles contributions donneraient aux États membres un sentiment de maîtrise des activités de la Commission et mettraient cette dernière en bonne place pour mobiliser des ressources en dehors de la région.

Avec le lancement prévu de nouveaux projets dans les domaines cités plus haut au titre du programme de renforcement institutionnel en 2005, la CEA devrait confirmer encore une fois qu'elle est une institution efficace et axée sur le client grâce à des améliorations dans ses procédures internes et ses normes de prestation de services.

